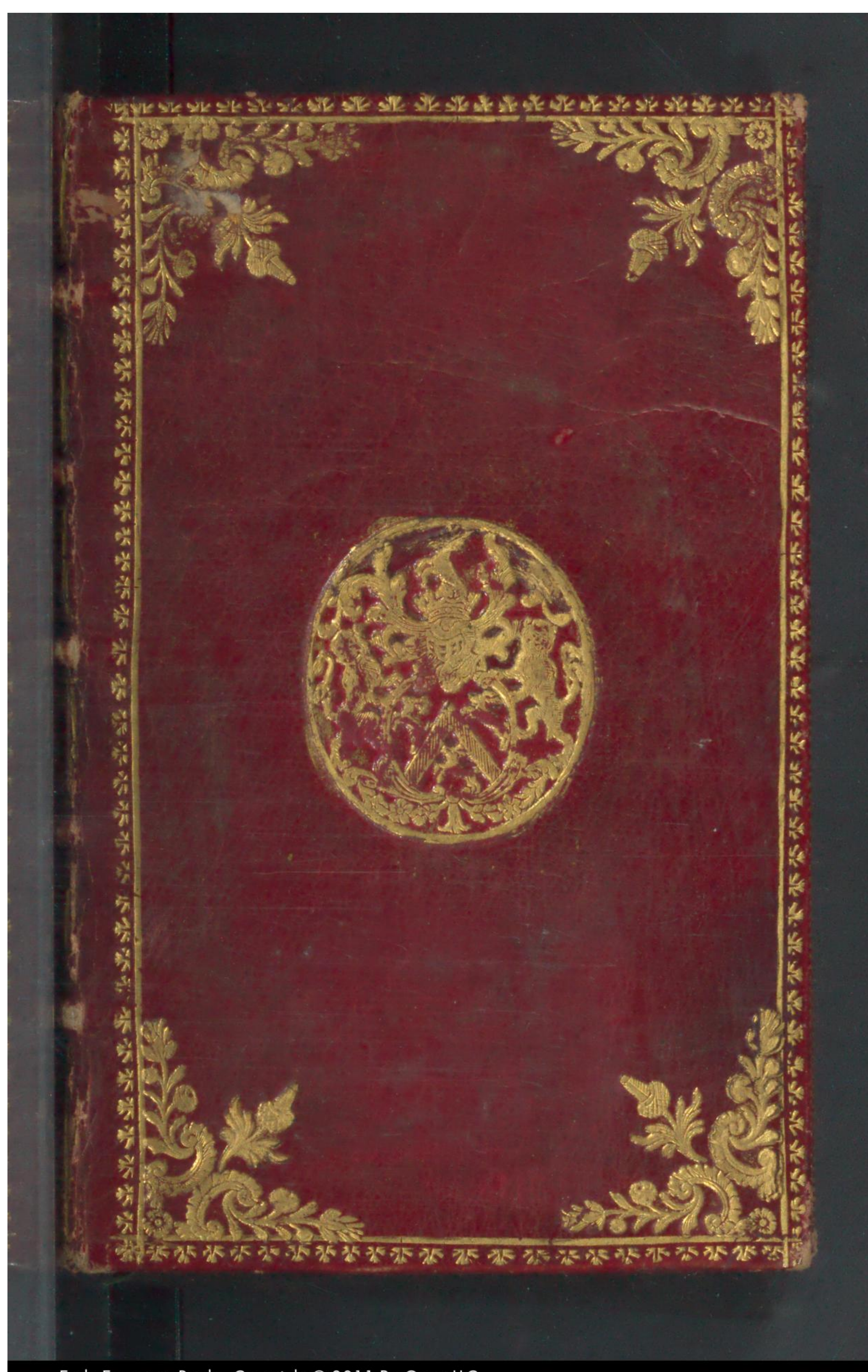
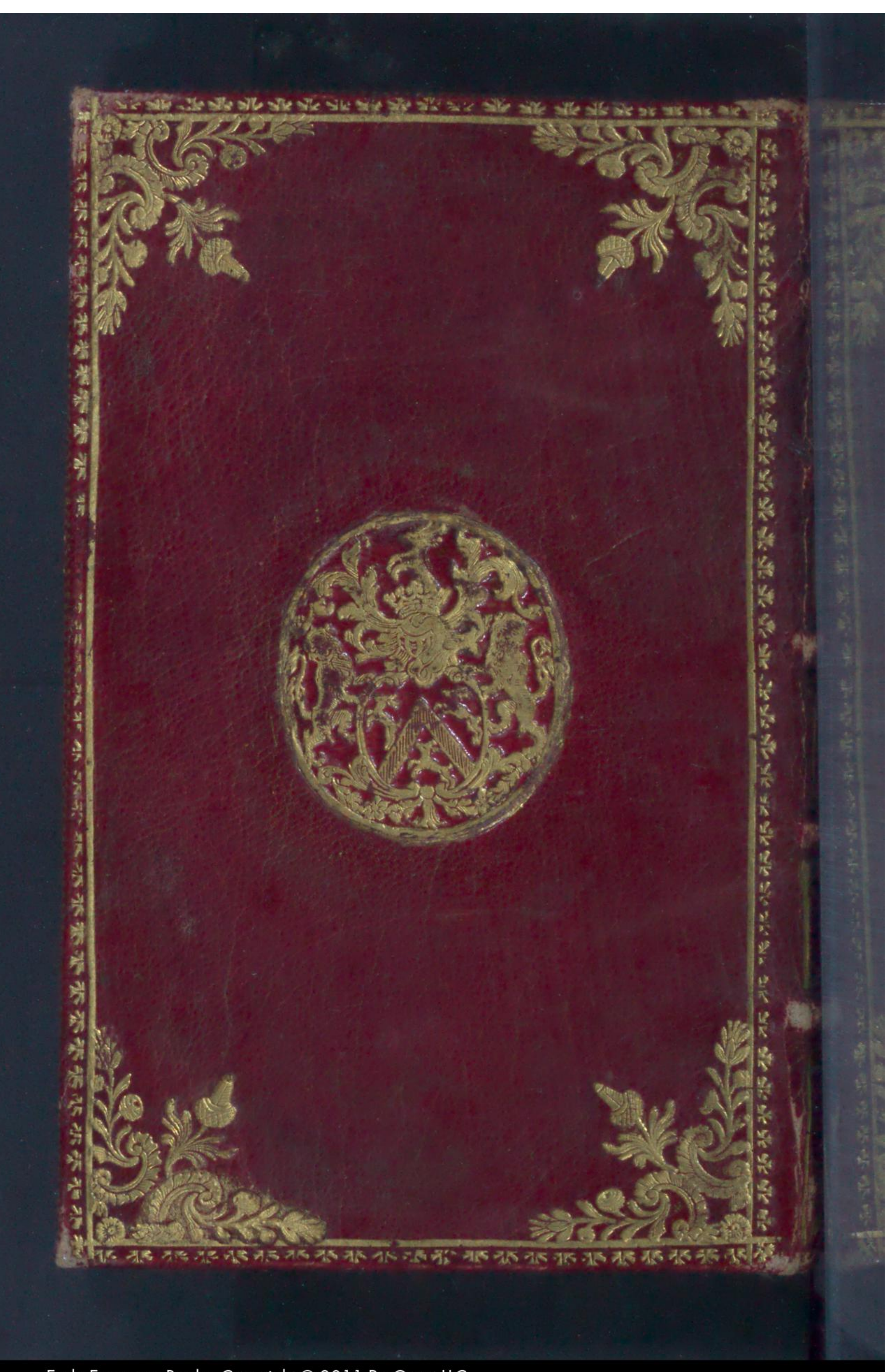


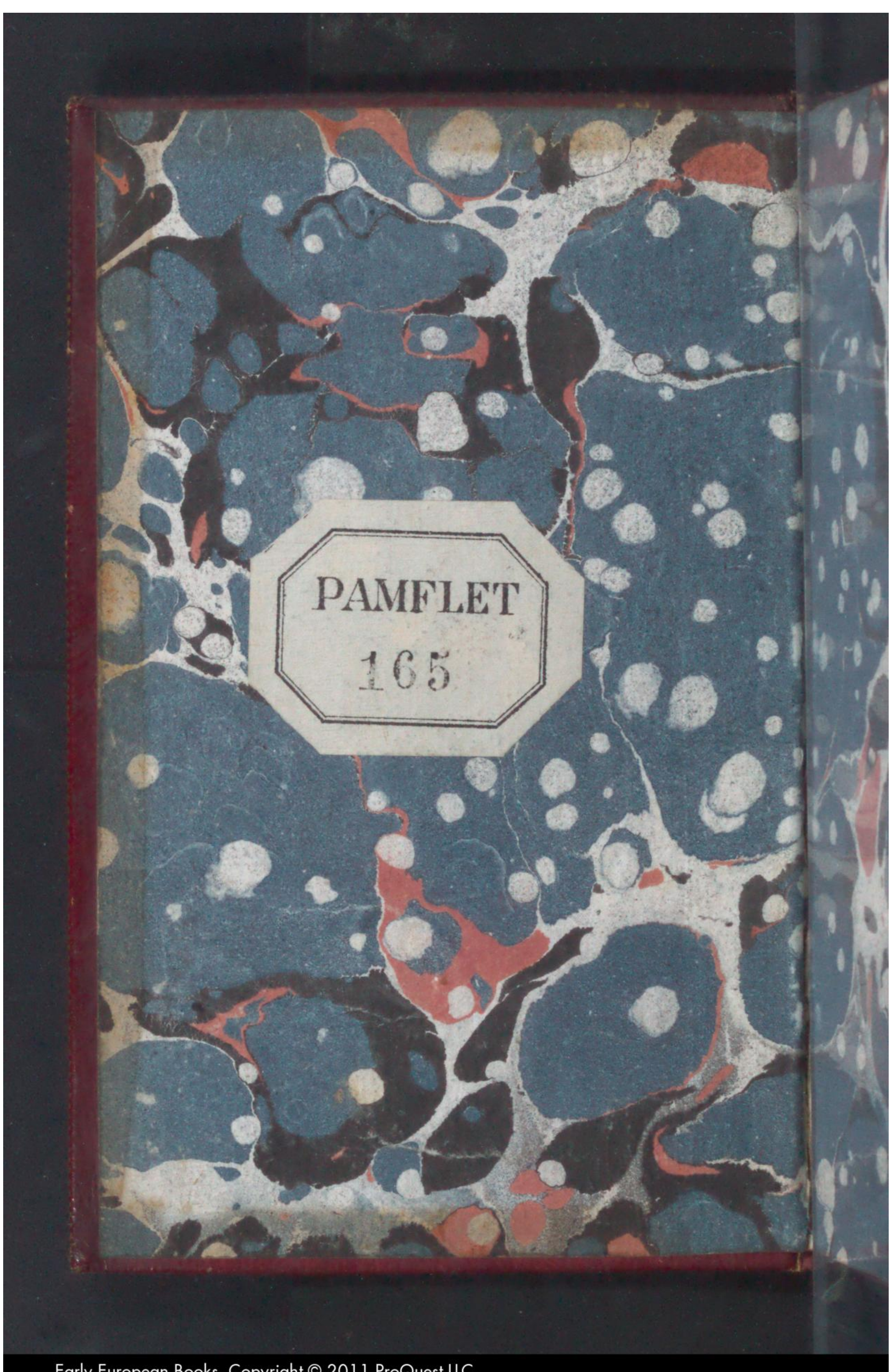

RESC
DU P
D'ORA
1568

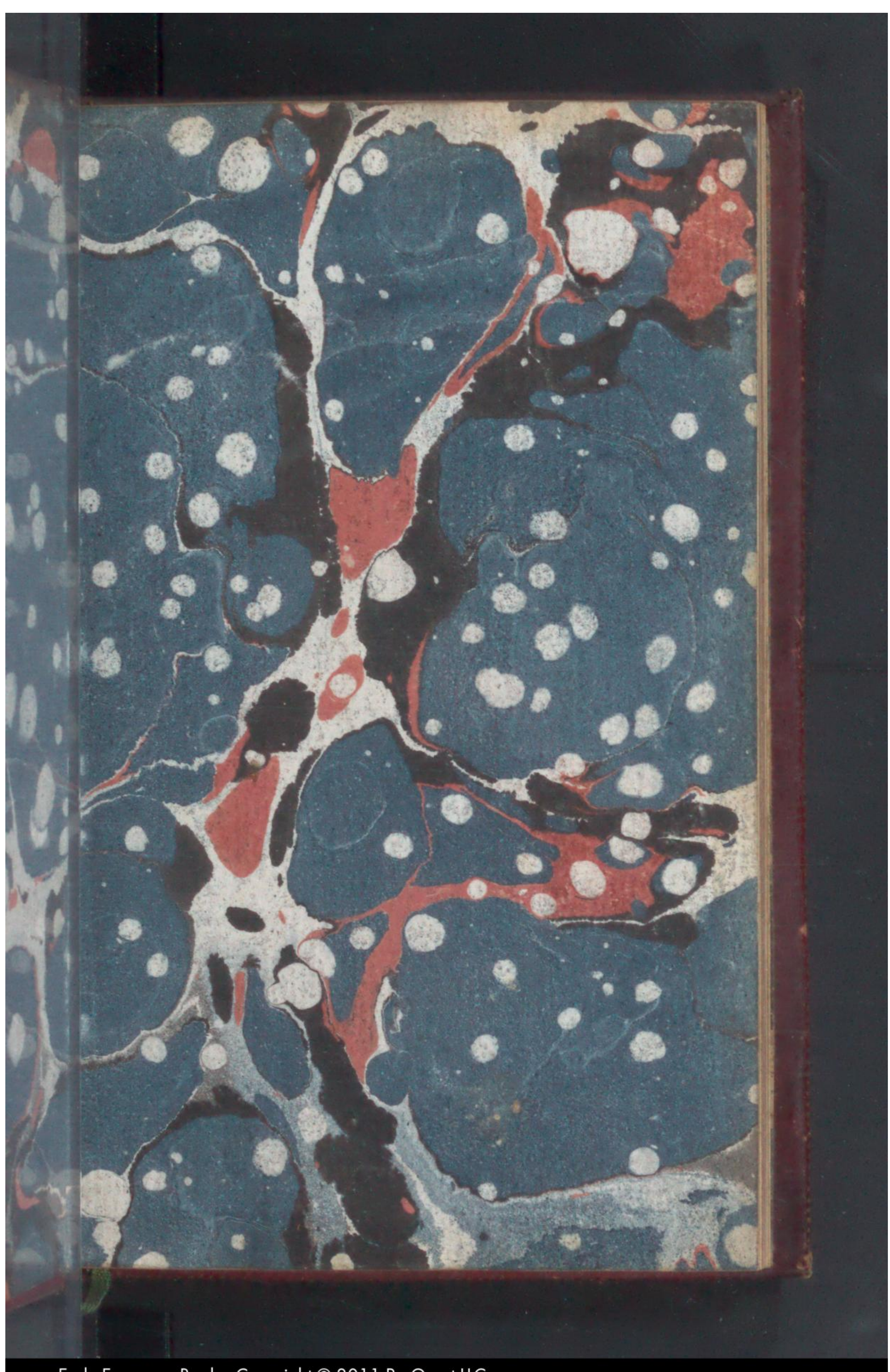


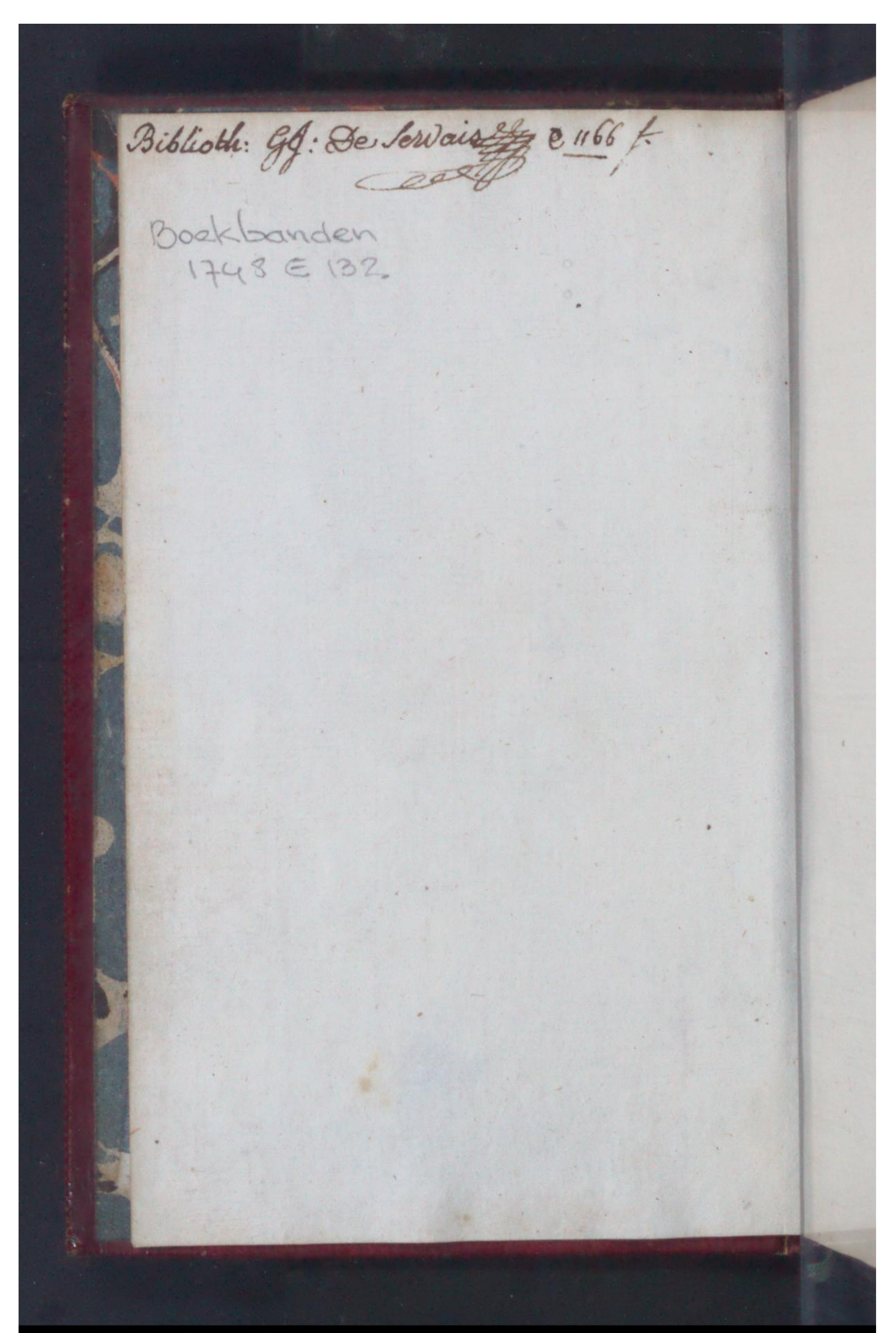


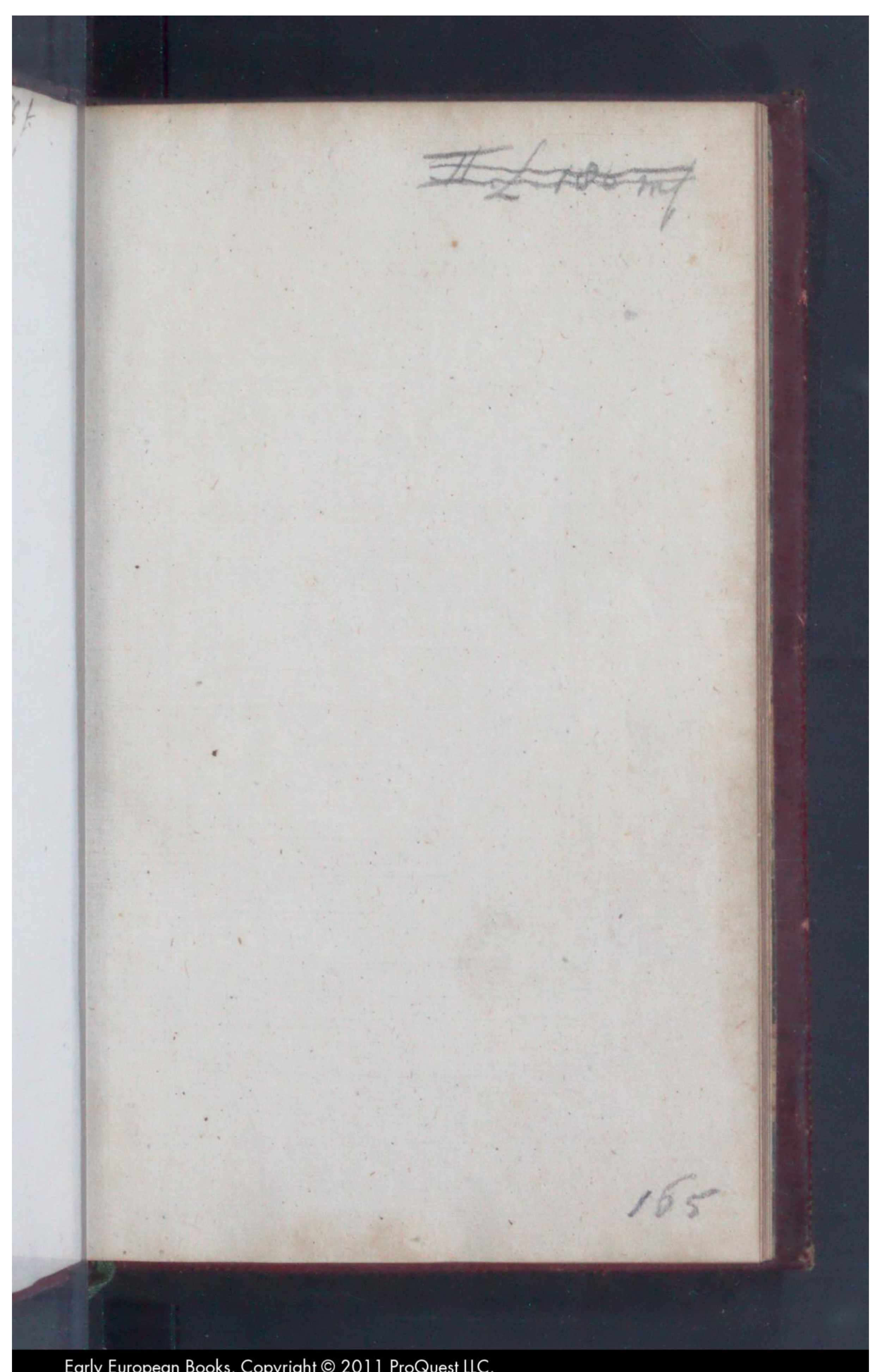


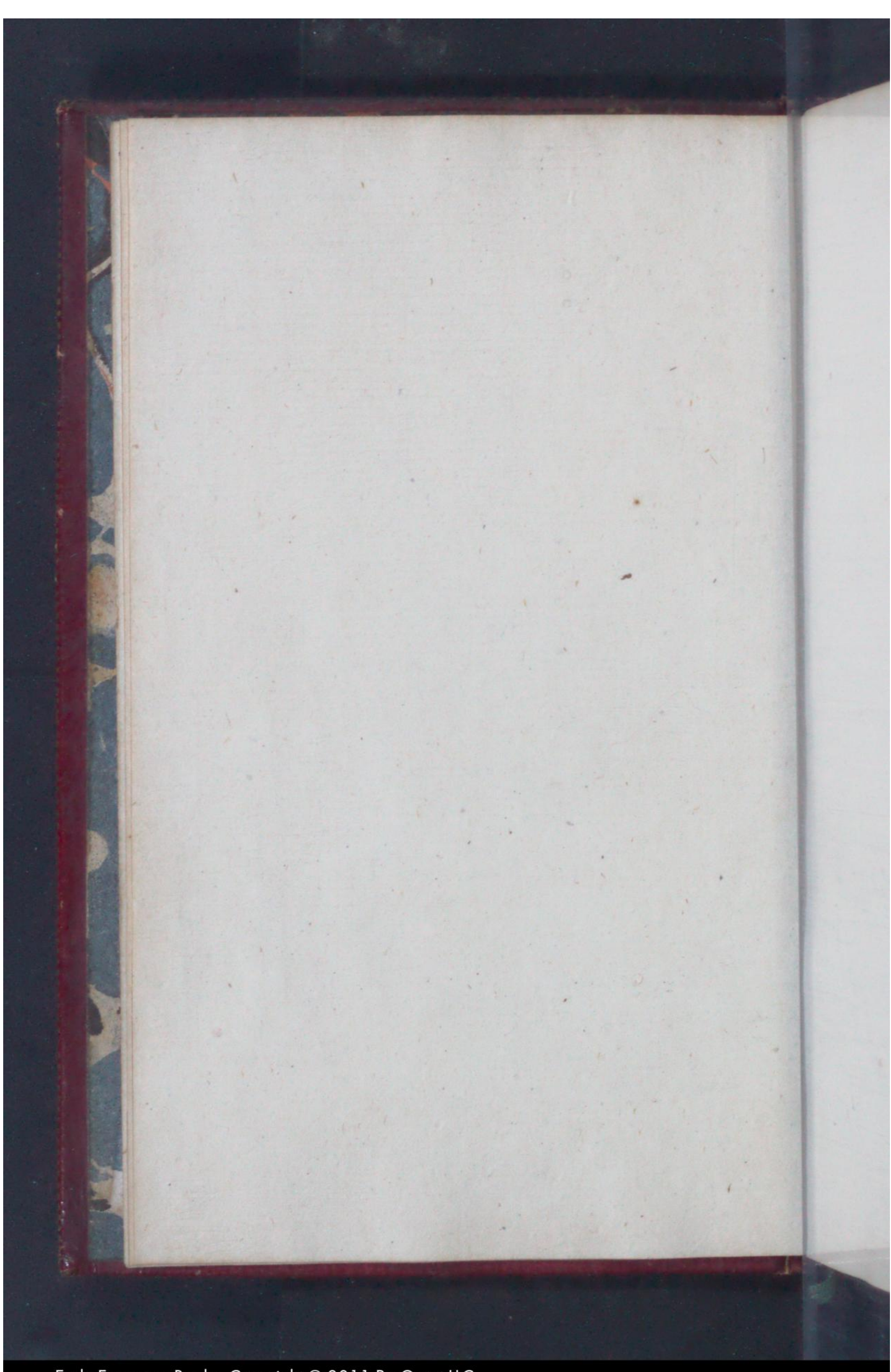


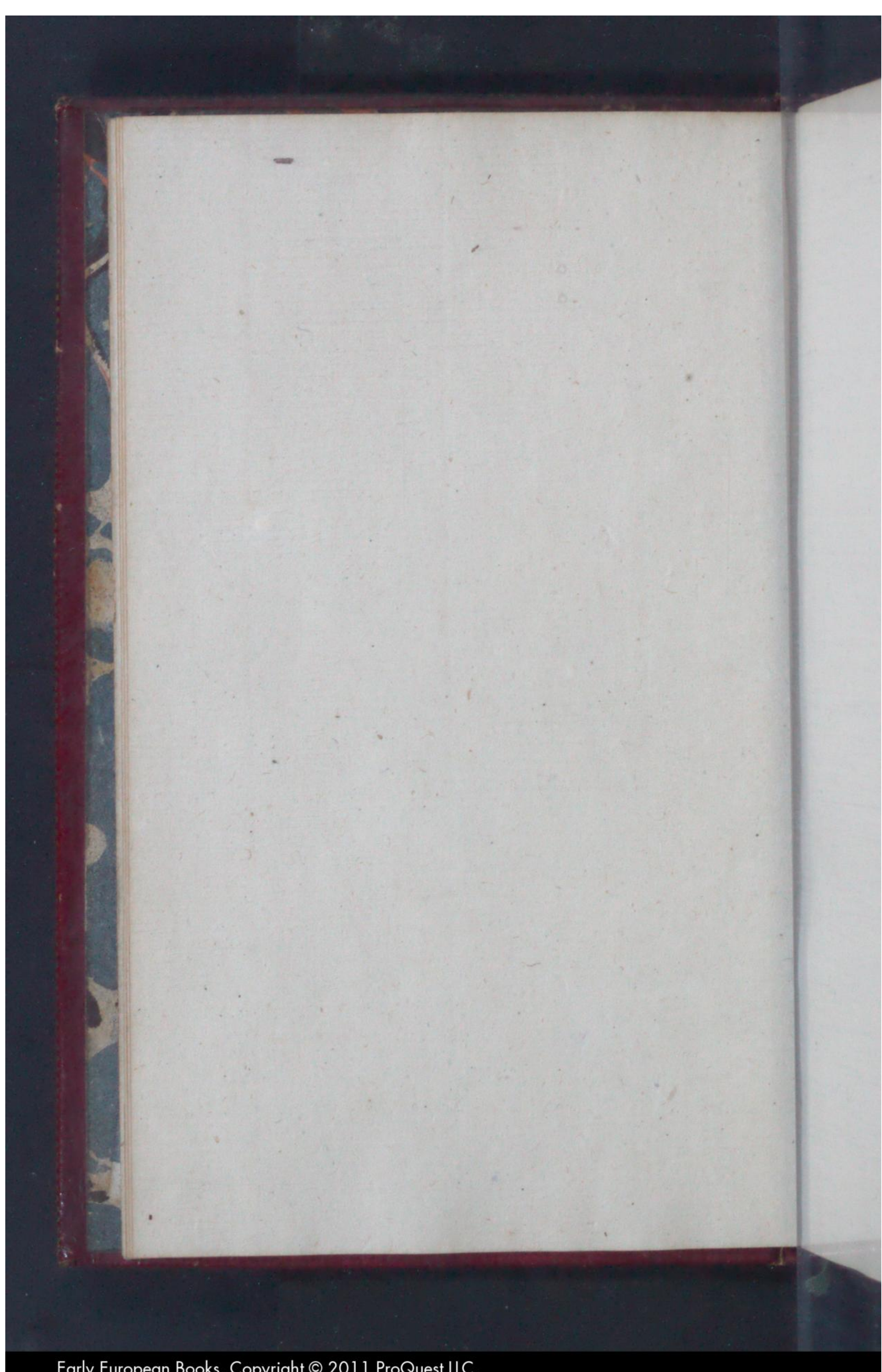

PAMFLET
165

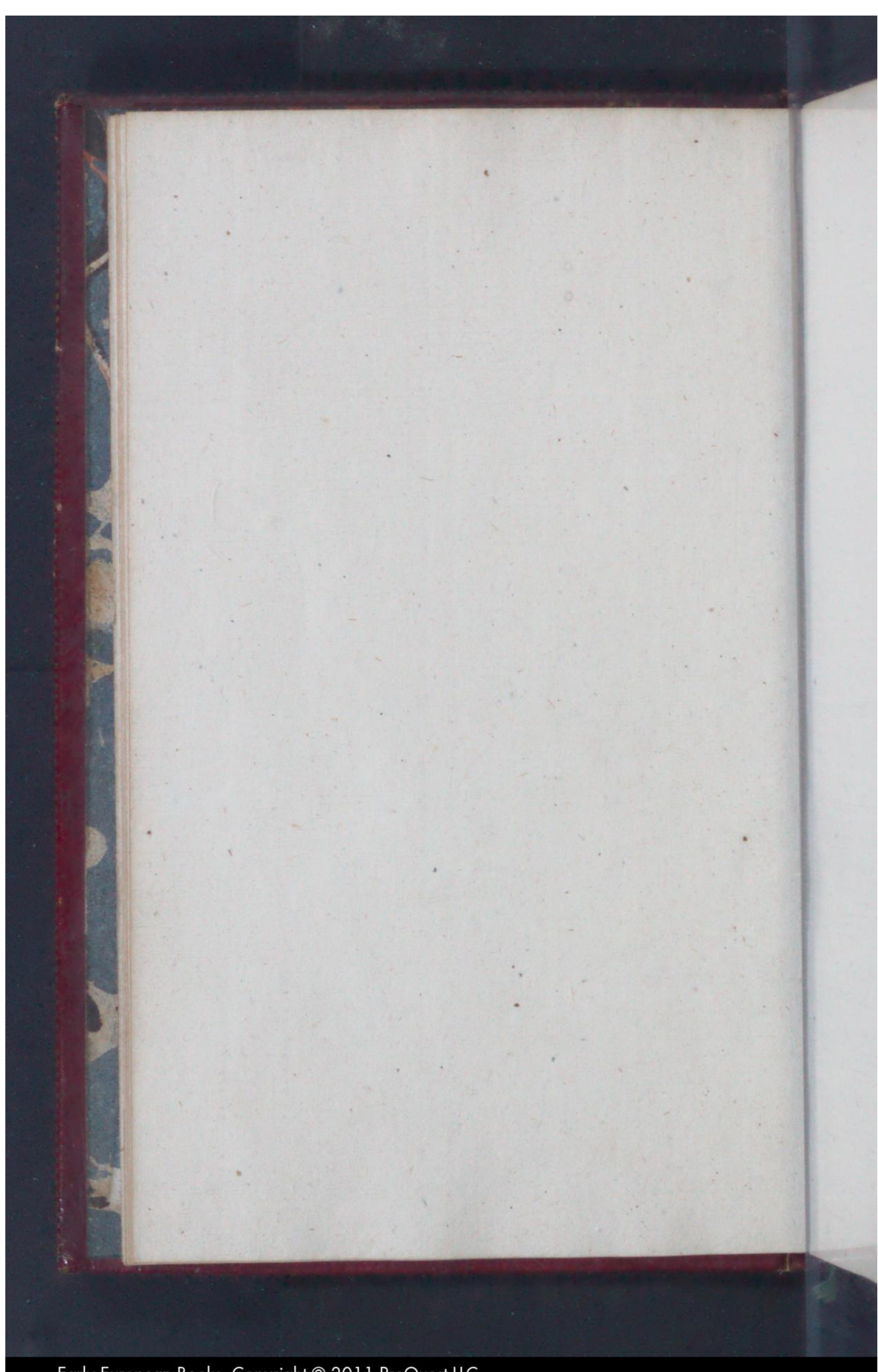


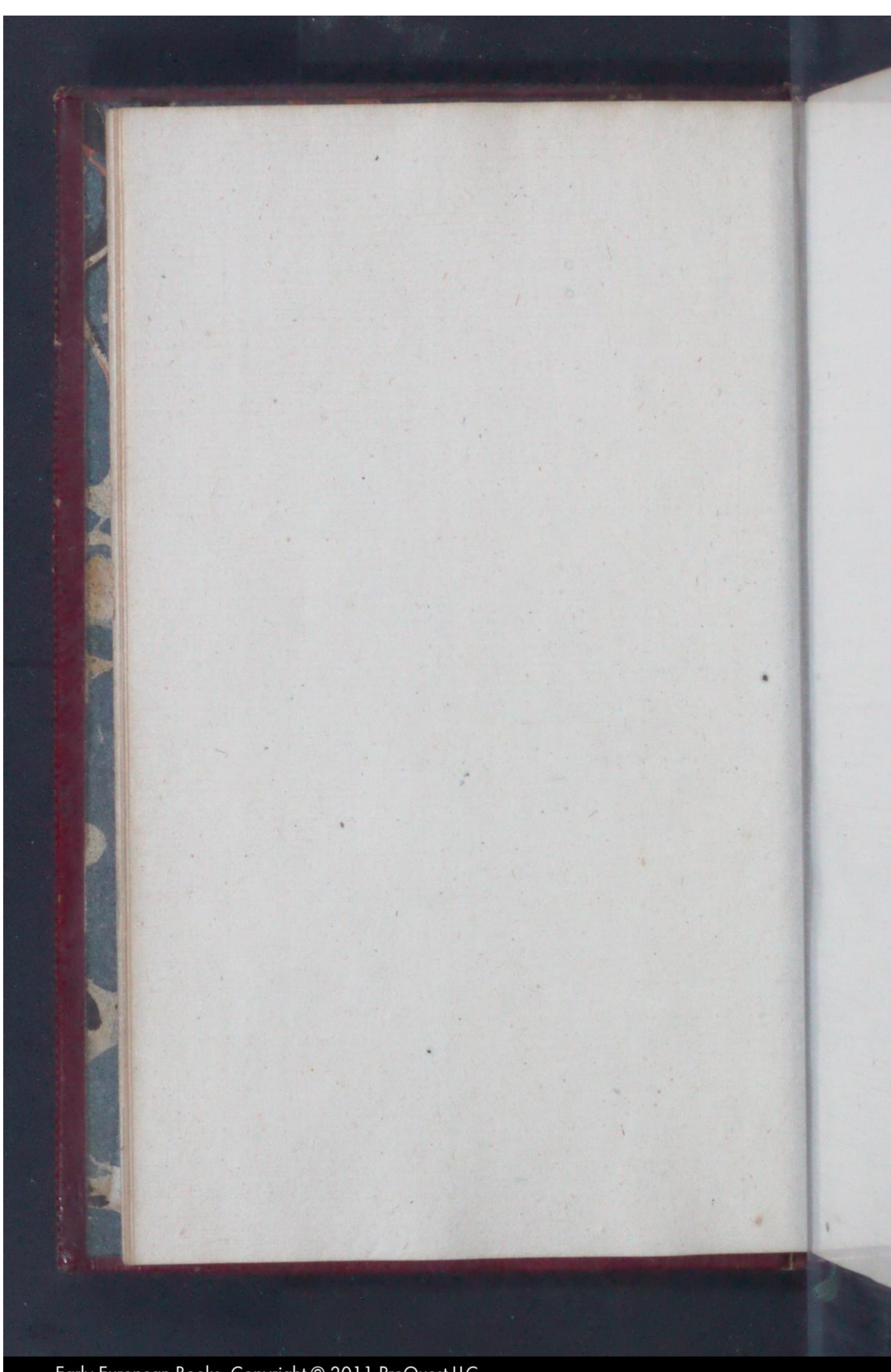

Biblioth: G.J: De Servais
e 1166 f.
Boekbanden
1748 E 132

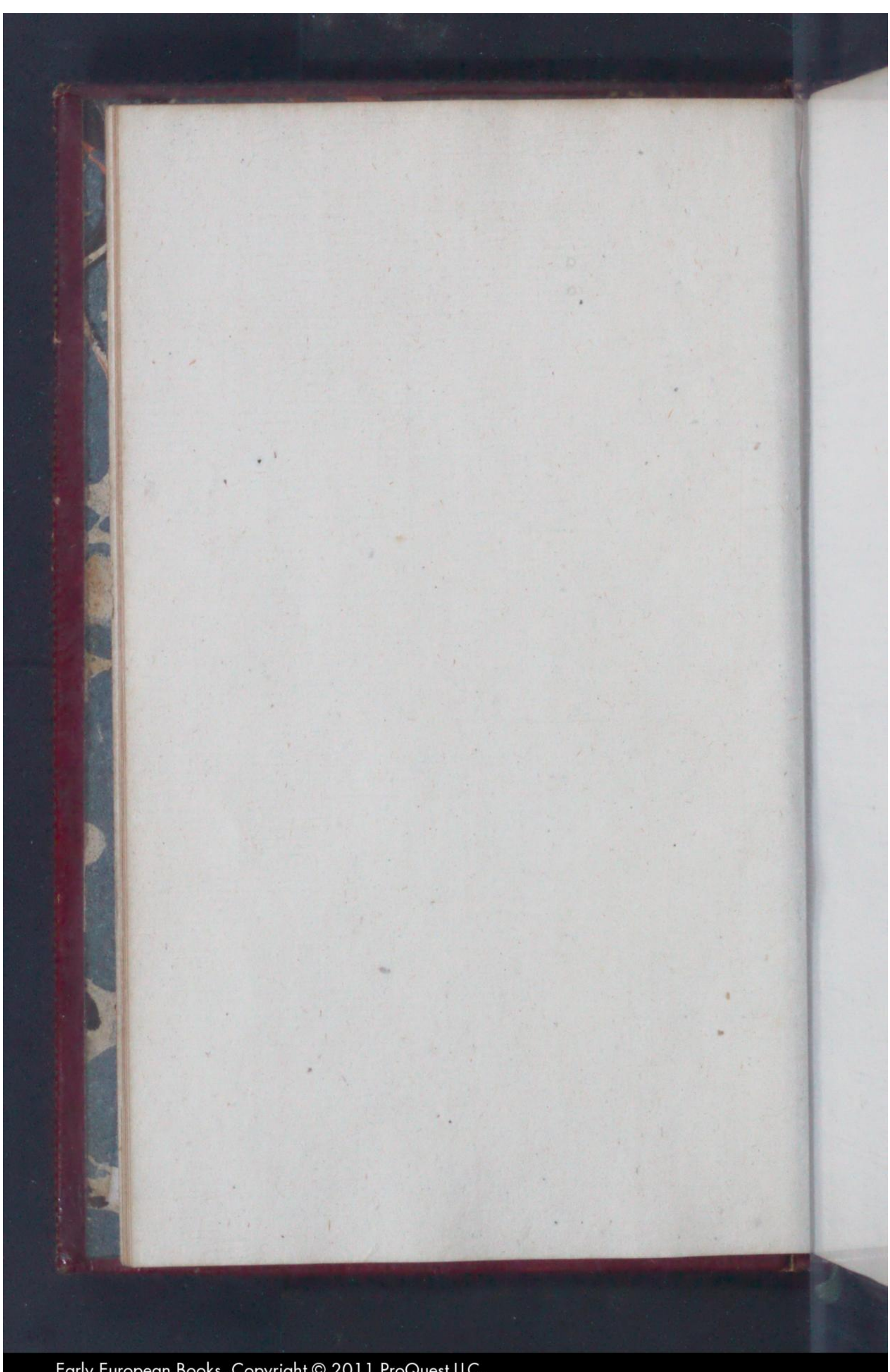

165

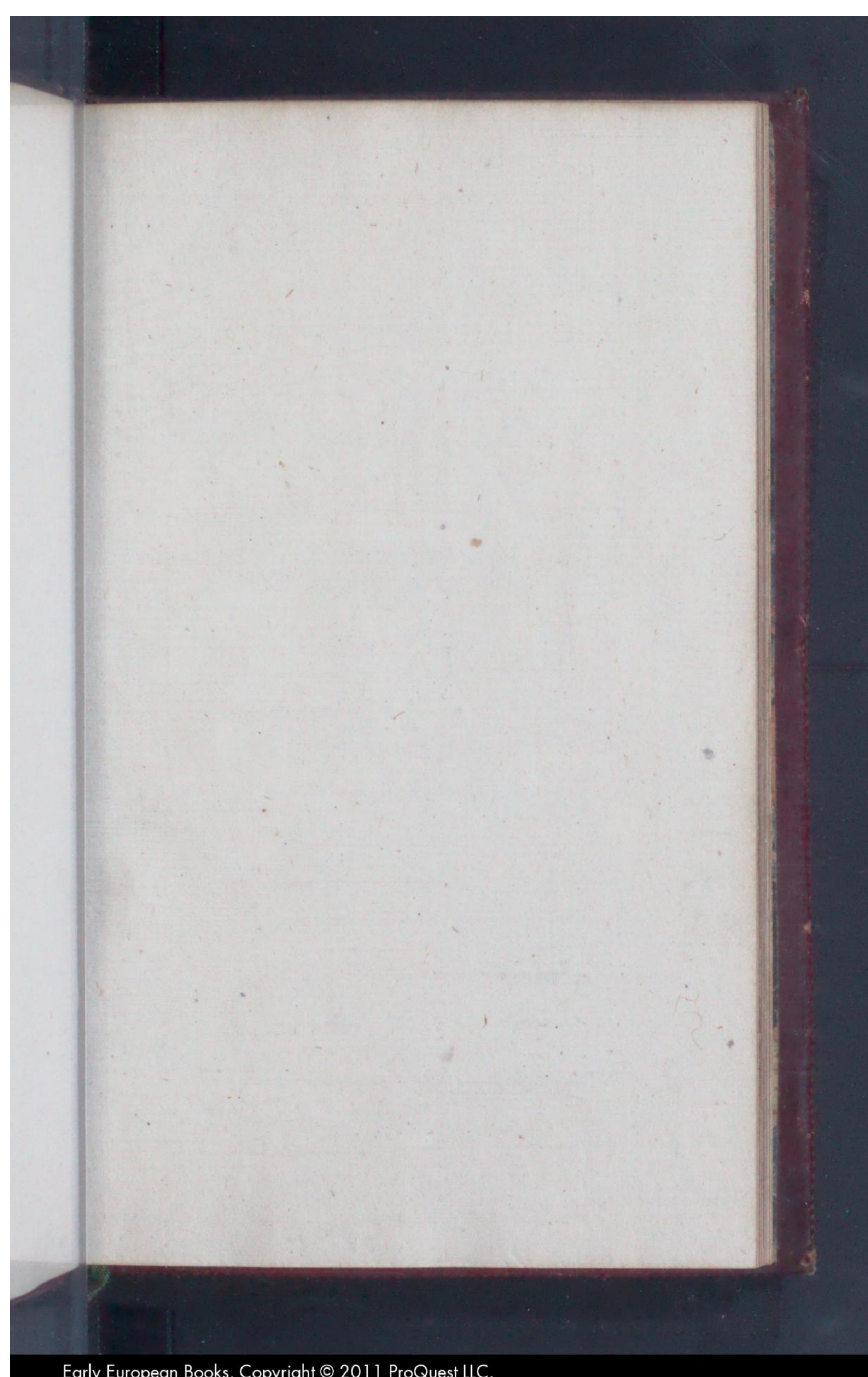


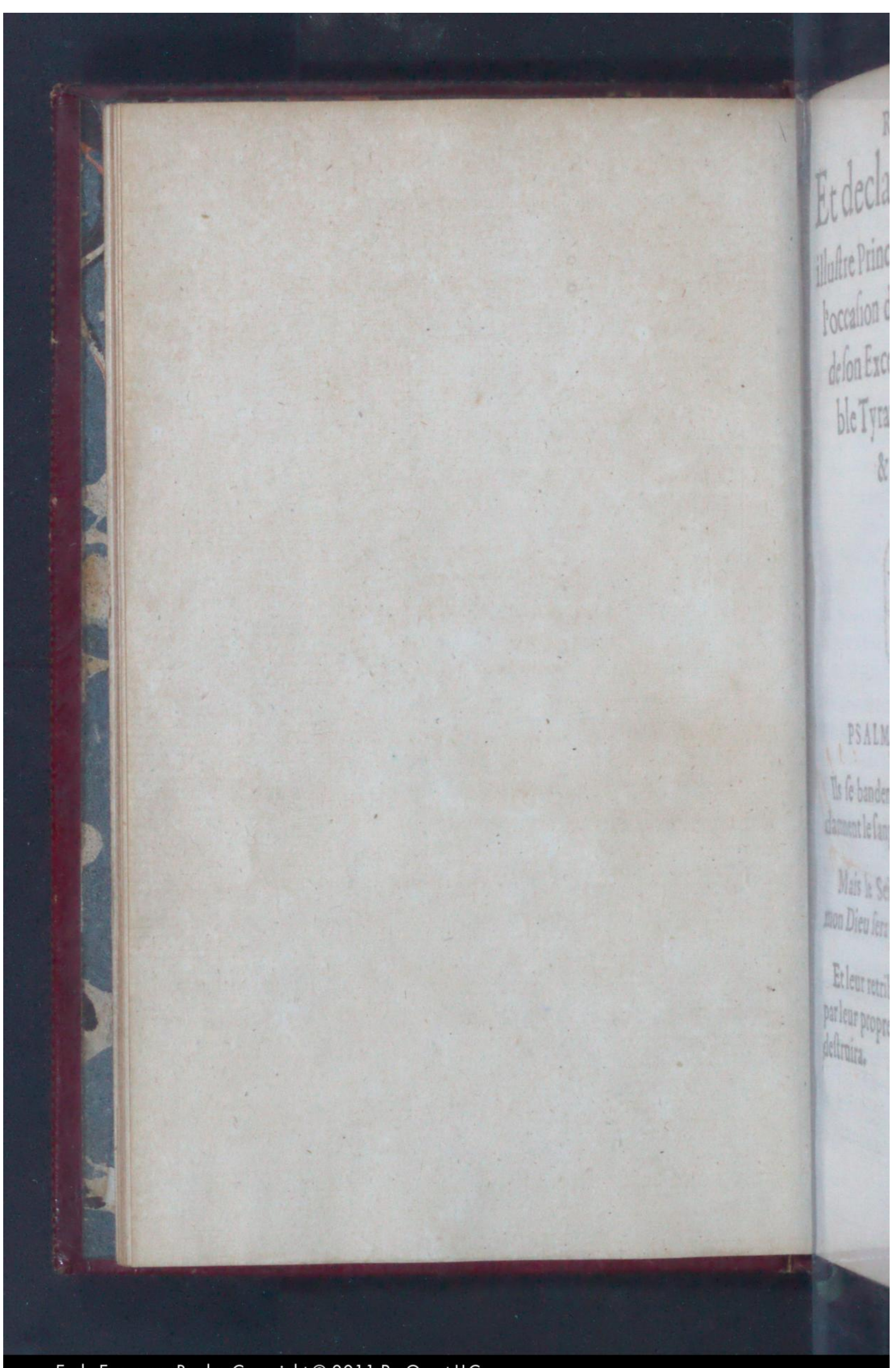




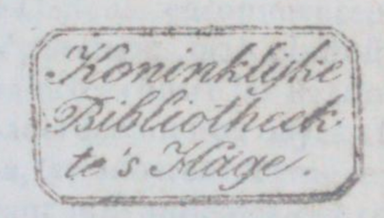








# RESCRIPT
# Et declaration du Tres illuſtre Prince d'Orange, contenant l'occaſion de la defenſe ineuitable de ſon Excellence, contre l'horrible Tyrannie du Duc d'Alba, & ſes adherens.

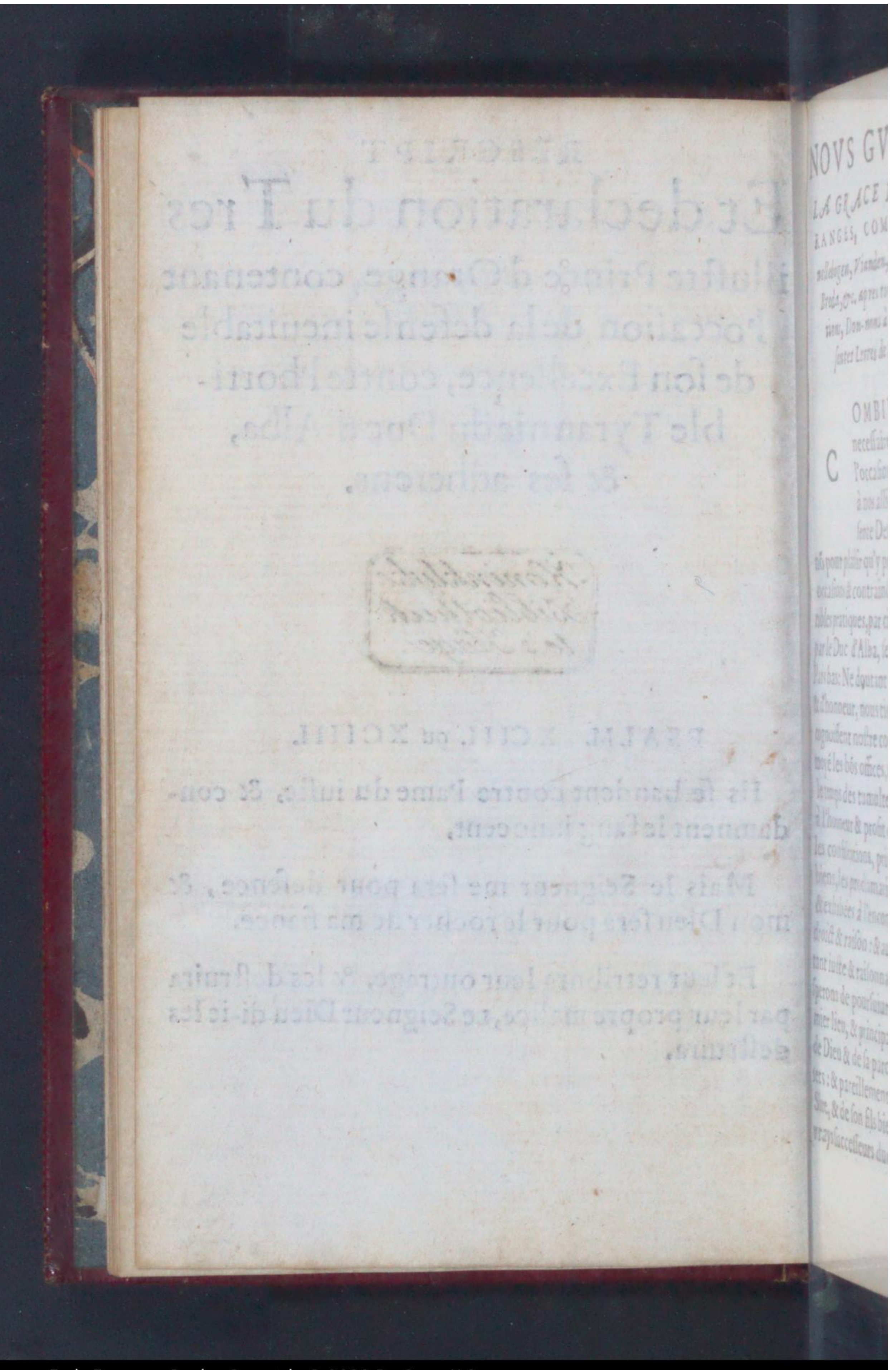



PSALM. XCIII. ou XCIIII.

Ils ſe bandent contre l'ame du iuſte, & condamnent le ſang innocent,

Mais le Seigneur me ſera pour defence, & mon Dieu ſera pour le rocher de ma fiance.

Et leur retribura leur outrage, & les deſtruira par leur propre malice, le Seigneur Dieu di-ie les deſtruira.



# NOVS GVILLAVME PAR

*LA GRACE DE DIEV PRINCE D'ORANGES, COMTE DE NASSAVV, CATSEnellebogen, Vianden, Dietz, Bueren, & Leerdam, Baron de Breda, &c. apres toutes deuëe & amiables recõmandations, Don-nons à cognoistre à tous ceux qui ces presentes Letres de declaration verront & liront,*

COMBIEN que (selon nostre aduis) ne soit necessaire de declarer amplement en ce lieu, l'occasion qui nous esmeut & ensemblement à nos alliez, & confederez, à ceste nostre presente Deffense encommencee & entreprinse, nõ pour plaisir qu'y prenions, mais plustost par ineuitables occasions & contrainctes contre les irraisonnables & horribles pratiques, par ci deuant non ouyes, vsees & executees par le Duc d'Alba, ses adherens & troupe sanguinaire au Pais bas: Ne doutant aussi nullemẽt, que tous gens de bien & d'honneur, nous tiendrons pour plus qu'excusables, qui cognoissent nostre courage, tant enclin à la paix, & par tel moyẽ les bõs offices, fidelité & diligẽce, q̃ auons faite, durãt le temps des tumultez & seditions, emploiant corps & biẽs à l'honneur & profit de sa Maiesté, & de ses Pais: Veu aussi les confiscations, prinse, & detention de nos Pais, suiets & biens, les proclamations blasphematoires, & iniures faites & exhibées à l'encontre de nostre Personne, contre tout droict & raison: & aussi qu'icelle nostre presente deffense, tant iuste & raisonnable (laquelle par la grace de Dieu esperons de poursuiure outre) ne tend autre fin que en premier lieu, & principalement a l'augmentatiõ de l'honneur de Dieu & de sa parole, au profit de sa Maiesté Pais & suiets: & pareillement de la M. imperiale nostre souuerain Sire, & de son fils bien aimé, lesquels à l'aduenir comme vrays successeurs dudict Pais, y pretendent bon droict, en-

semble à l'extirpatió de la grande, par ci deuant non ouyë, & plus que Barbare fureur & rage du Duc d'Abe & ses adherens, laquelle par vne longue espace de temps, ils ont vsee & mise en effect.

Si est ce que nous auons trouué bon de declarer par ce present rescrit public, les occasions ineuitables, par lesquelles nous & nos alliez & amis, auons esté cõtrains & esmeus prendre à main ceste deffense, principalement pour demõstrer nostre iustification, & pour oster le souspeçon de rebellion, laquelle les iours de nostre vie, auons fuyë & hayë mortellement.

Et premierement, nous n'ignorons pas, qu'il ne soit notoire à tout le monde, comment & enquelle maniere, par les praticques & menées du Cardinal de Granuelle, & autres auaricieux & sanguinaires, lesquels sous le pretexte & manteau de la Religion pretendue Catholique, ne cerchãs autre chose, que diminuer l'honneur de Dieu, l'autorité du Roy, & le bien du commun peuple, & n'aimãs rien plus que leur propre & particulier profit, pompe mondaine, & le degast, & destruction d'autres gens de bien, d'õt a finablemẽt a esté mis en auant l'insupportable Inquisition, & les inhumains Placcarts de l'Execution d'icelle: nonobstant que nous & autres nos cõfreres l'eussions voulu dissuader, voyans & considerans les grans maux & inconueniens qui desia en sourdoient, & par ci apres en pourroyent sourdre: n'ayans esgard aux humbles prieres faites par nous à ce mesme effect, tels gens di-ie, depuis peu de temps ença, ont introduicte & fourrée ladicte Inquisitiõ en ces Pais bas: D'õt est aduenu, que sous couleur de telle Inquisition, les Inquisiteurs, & vrays hypocrites, ont procedé à toute outrance, contre les poures innocens & fideles, qui desirent viure selon la pure doctrine de l'Euangile, & en premier lieu, par cõfiscations de leur biẽs meubles & immeubles, par banissemens, tormens & tortures, par feu, eauë, & gibet, par poison & autrement les despeschans en cachettes, & par autres

moyens illicites & irraisonnables.

Toutes lesquelles Tyrannies & persecutions, iusques à present ne sont en rien amoindriz, ni adouciz: mais qui plus est, depuis la malheureuse entrée dudit Duc d'Alba és Pais bas, de iour à autre s'est augmentée & creuë: tellemẽt, que contre les poures gens iournellement s'inuentẽt nouueaux supplices, executions & tormens, & tels, qu'à bon droit, non seulement les Chrestiens, mais les Turcs & Sarazins en deueroyẽt auoir pité & cõpassion: Ie me tais de raconter, les inenarrables iniures & villennies iournellemẽt commises par les gens de Guerre, dudit Duc d'Alba, de sorte qu'il n'y ait homme de bien, qui n'aymast mieux choisir la mort mesme, que de veoir deuant ses yeux, vser enuers luy & les siens, telles cruautez & tyrannies.

Et veu que telles in humanitez, & tyrannies, vsees par ledit Duc d'Alba, & ses adherans, gens auaricieux & sanguinaires: Repugnent ric à ric, aux Contracts, Letres séelez, & promesses, dresseés entre sadite Maiesté Royale, & iceux Pais bas. Voire & au serment mesmes de sa Maiesté iuré & promis: D'ont lont peut voir, & clarement entendre, que ledit Duc d'Alba, en abúsant de sa charge obtenuë de sadite Maiesté: seulement pour son auarice & conuoytise de sang: au dommage & interest de sa Maiesté, & à la destruction & ruine de son Pais, & fideles suiets: principalement, par ceste horrible fureur & Tyrannie, vsee par luy contre les poures gens, ce que sans doute, est contre la volonté du Roy, duquel (suiuant son accoustumée clemẽce & douceur) iamais l'intention n'a esté telle. A quoy obuier & preuenir n'y a autre moyen, pour empescher telles inhumanitez, consideré pareillment que le passage & chemin à sa Maiesté nous est fermé, par les sinistres menées & practiques de nos aduersaires, que par ceste nostre presente ineuitable defence.

Car combien, que parcideuant la Duchesse de Parme,

&c. alors Gouuernante Pour ſa Maieſté és Pais bas, ait expreſſement permis & accordé la Predication de la parole de Dieu ( & ce à fin d'euiter les perils & dangers eminens, qui pour lors menaçoyent ledict Pais: ) auec promeſſe, que lon n'intenteroit rien de mal, contre ceux, qui auoyent ouy leſdicts preſches, & parci apres les voudroyent ouyr: Ce que par commandement de ſadite Alteze auons fait publier, par tous les Pais de noſtre Gouuernement: obligeant nous & nos perſonnes, que ( ce que ſuſdict) ſeroit inuiolablement obſerué vers les ſuiets de ſa Maieſté.

Si eſt ce que nonobſtant tout ceci, ledict Duc d'Alba & ſes adherens, en premier lieu, ont cõtraint de ſortir du pais, beaucoup de bons & fideles Vaſſaulx & ſuiets de ſa Maieſté, & ce non pour autre occaſion, que pour auoir aſſiſté à telles preſches, & s'eſtre monſtré affectionnez à ce, qu'ils ont trouué, accorder auec la parole de Dieu.

Et incontinent apres les auoir inſinué, par impertinente Citation, & contre tout droict & iuſtice, ſans obſeruatiõ d'ordre couſtume & vſage de Proces, ont procedé à l'encõtre d'eux, par confiſcation & priſe de leurs biens, meubles & īmeubles: & de fait ſous couleur de iuſtice, les en ont priuez.

Et eſt vray, que à cauſe de la Religion, beaucoup de notables gens de bien, & d'honneur, tels par feu, & glaiue, & tels par autres horribles moyés, ſans cauſe & raiſon, & voire horriblement, & plus que tyranniquement, en public & en cachettes ont eſté executez aucuns lon à fait mourir en eſtroites priſons, autres par torſures, & horribles peines & tormens, apres auoir ſouffert & enduré beaucoup de telles parcideuant non ouyës, tyrannies, y ont laiſſé la vie innocentement & ſans cauſe: comme encore iournellement & ſans ceſſe telles execrables & horribles executions s'exercent, & ce à la totale deſtruction de tout le pais, & ſingulie-

rement à la ruine des pouures Chreſtiens foulez, deſquels en ces quartiers y en a grand nombre & quantité.

Et pour ceſt effect, n'ya pas long temps, que par tout le Pais bas, en vn meſme temps & en vne nuict par toutes les villes ont eſté emmenez priſonniers, grande partie de ceux, leſquels ils ont tenu pour ſuſpect de telle Religion, le tout contre les Priuileges, Loix, Contracts, & Frãchiſes, que ſa Maieſté meſme (comme dict eſt) s'eſt ingeré & accordé auec eux, & leſquels tous il a iuré & promis.

COMME auſſi ils procedent violentement au preiudice & intereſt deſdits Priuileges, Contracts & Franchiſes à la confiſcation des biens meubles & immeubles, faiſans & traictans à leur bon plaiſir les poures priſonniere, & s'approprians à eux meſme les biens de ceux, qui à tort, & cõtre droict & iuſtice ont eſté chaſſez, condemnez & tuez. Et par ce moyen ont reduits les Pais ſuſdits, (leſquels toutesfois, & pour mieux demonſtrer leur humble obeiſſance deuers ſa Maieſté, cõme à leur Souuerain Prince & Seigneur, ſans aucune tant ſoit petite reſiſtence, s'en ſõt ſaiſiz) en extreme ſeruitude, & inenarrable miſere & danger : & d'auantage le reduiront ſi à leur mauuais deſſein & conuoitiſe de biens & ſang n'eſt preuenuë. Ne conſiderans la grande fidelité que ſes Pais bas, en la contribution tant à la Royale Maieſté, qu'au feu ſon biẽ aimé Pere Charles de treshaute memoire, par tant de fois, ſi benignement, & de bõne volonté ont vſé & contribué, tant de notables dons, qui montent iuſques à beaucoup de millions de florins, & vne infinite d'argent : & principalement pour les dernieres Guerres, ou ils contribuerent de ſi bon cœur, enuiron quarãte Millions de florins. Et qu'encore de brief ils ayent preſenté à ſadite Maieſté, trois millions de Florins, à fin d'obtenir permiſſion de preſcher la Parole de Dieu, & auoir l'exercice d'icelle, ſelon les Eſcritures des Prophetes & Apoſtres.

Et combien que parci deuant, par l'aduertissement & solicitation de Madame la Gouuernente susdite, sa Maiesté ait promise à la Requeste, presentée de la par de tous les Seigneurs, & Gentils-hommes, pour l'abolissement de l'inquisition & Placcarts d'execution, que ils ne se doutassent en rien, & toutesfois il est tout notoire, que sous la presente domination tyrannique du Duc d'Alba, au detriment & moquerie de la promesse de sa Maiesté. Plusieurs notables personnages, qui se sont fiez aux promesses tant de sa Maiesté que de son Alteze la Gouuernante, ont esté prins & iettez és prisons obscures, les biés desquels, & aussi de ceux qui se sont fuiz, sans exception de Religion, & contre toute Iustice, Coustumes, Status, Loix & Ordonnaces, ont esté prins & confisquez. De sorte qu'il semble aduis, que à la fin, personne ne sera exempt, de quelque Religion, puisse il estre moyennant, qu'il ayent à prendre quelques biens.

Et nonobstant que nous, quant à nostre personne, & durant le temps de nostre Gouuernement, voire aussi des le temps que sommes venus en aage d'hóme, n'ayons eu chose en plus grande recommandation, que l'establissement & augmentation de l'autorité, puissance & force de sa Maiesté, l'entretenement de la paix, repos & tranquilité, tant du Pais, comme des suiets, ensemble, que tout malheur, dommage & Interest, à nostre pouuoir, & tant qu'a esté possible, fust osté & destourné d'iceux.

Comme parcideuant assez long temps, sans espargner nos biens propres, voire aussi au grand danger de nostre vie (ce que soit sans vantise) à nous monstré par effect.

SI est ce que maintenant, sans auoir esgard à ce que dit est, Nous aussi bien qu'autres gens incoupables, tant de haut que de bas estat, par vne impertinnente Citation & blasphematoire Proclamation, sous couleur, cóme si nous,

eussions voulu intẽter à la superiorité de la Maiesté Royale d'Espaigne, & comme ayant commis *Crimen rebellionis*, sans aucune precedente suffisante,& raisonnable sentence, par violence,nous ont priué de tous nos Pais & suiets,biẽs meubles & immeubles : lesquels iusques ce iourd'huy , ils nous detiennent par violence, contre tout droict naturel, tant humain que diuin.

Et est bien de merueilles, de quelle audace nos aduersaires osent proposer, que nous ayons intenté à l'autorité de sa Maiesté,auec vouloir,de nous saisir des ses Pais.Veu, que sans autre excusation, le contraire est assez notoire, par la volontaire resignatiõ faite par nous, de nostre charge & gouuernemẽt du Pais deHollãde,Zelande,&Vtrecht, ensemble par l'abandon des principales Villes & Fortresses de ce quartier la : & puis pour nous oster de tout souspeçon,nous ne nous sommes pas retirez secretemẽt, mais publiquemẽt,& à la veuë d'vn chacun, vers les Alemagnes.

Ce que nous n'eussions pas ainsi fait, si nostre courage, intẽtion,ou entreprinse eust esté inclinée à rebllion (cõme nos aduersaires, pour couuerture de leur horrible tyrãniẽ, à tort nous mettent sus ) Et nous plairoit bien, voire treshumblement nous prions, que les principaux Capitaines, Officiers,Iusticiers des Villes, Fortresses & Chasteaux qui pour lors,suiuant nostre Couuernement nous estoyent recommandez,( & ce pour plus ample declaration de la verité ) soient diligemment interroguez & ouys , si par nous onques ont esté requis, de nous vouloir rendre , ou ceder aucune Ville,Fortresse ou Chasteau,pour nostre particulier profit,de ce que,& non seulement de tels points,mais aussi de toutes les affaires du Pais bas, trouuerez plus ample declaration en nostre Iustification , nouuellement de par nous mise en lumiere.

Mais si nous qui auons faits tant de bons, & fideles seruices à sa Maiesté, sans espargner corps ni biens, (ce que soit dit sans iactance) & encores de present sommes enclins de cœur en faire d'auantage, soyons à ceste heure recompensez de telles Accusatiõs, blasphematoires (contre Dieu & Iustice) & que d'auantage nos aduersaires nous assaillẽt par tãt de sinistres practiques nous est insupportable à souffrir, comme tous gens de bien peuuent facilement cognoistre par eux mesme,

Par toutes lesquelles susdites Tyrannies & plusieurs autres innumerables violences, nos aduersaires & leurs adherens n'en sont aucunement rassasiez: mais depuis peu de temps ença, pour plus euidemment monstrer leur rage, & inhumanité ont fait prendre & enleuer de la ville de Louuain, nostre trescher fils le comte de Bueren (la ou nous l'auions miz pour continuer ses estudes, & à fin de tant mieux pouuoir parci apres seruir à sa Maiesté) Et ce en intention de le faire mener en Espaigne, cõme ils ont faict.

Outre ce, que ledit Duc d'Alba, depuis peu de temps ença, & pour demonstrer plus clairement sa Tyrannie & sanguinaireté, à fait prendre & tyranniquemẽt mourir pl[9] de soixante Gentils-hommes & Nobles, & autres notables & riches personnages, & Bourgeois de la ville de Bruxelles, & vne infinité d'autres villes, les biens desquels il a confisquez & prins: contre tout droit & Iustice. D'ont est à presuposer, qu'il cuide totalement destruire & aneantir toute la Noblesse, & l'Aigle mesmes.

Mais tout ce que dit est, ne l'a peu saouler, ains que plus est, les deux Comtes, le feu Comte d'Egmont, & le Comte de Horne, de bonne memoire, non obstant que parcideuãt, ayant si fidelement seruis, & de toute leur puissance au feu de treshaute memoire l'Empereur Charles, en tant de

gnerres,

guerres,& à ſa Maieſté d'Eſpaigne meſmes par tant & ſi lõ-gues années,& ſi grands deſpens & en dãger de leurs corps, comme tout le monde ſcait, & ores ſans eſtre ouys, & ſans aucune forme de Procez accuſtumé en telles choſes,ce qui repugne, & eſt contraire, non ſeulement aux droits eſcrits humains & diuins,mais encore à tous Ordonnances &Statuts de l'Empire, Tyranniquement les à fait mourir par Gleue, & encores au pluſgrand deshonneur & blaſme, non ſeulement des Seigneurs iuſtifiez,ains de leurs notables amis & parés, apres l'execution faite, à fait dreſſer leurs teſtes ( pour vn ſpectacle à tout le monde ) ſur des baſtons & fourches.

Et en outre, incontinent apres ladite execution faite, ont eſté prins priſonniers de nouueau, plus de deux cents perſonnes.

Laquelle Tyrannie, & parci deuant non ouyë perſecution, & fureur dudit Duc d'Alba, a cauſé telle frayeur enuers vn chaſcun,qu'encore brieuement & freſchement,vne infinité de gens,tant de l'vne que de l'autre Religion,ſe ſõt retirez& enfuis, voyans & conſiderans que telle Tyrannie s'exerce contre tous, ſans acception de Religion.

Et ſe vante encore publiquement ledit Duc d'Alba, de pourſuiure & cercher par tout,& de tout ſon pouuoir, voire iuſques en leur lict, non ſeulement nous, mais auſſi tous ceux qui (par grace diuine) ſont eſchappez de ſa Tyrannie, comme les exemples iournellement nous en viennent deuant les yeux.

Et entendu, que par la eſt aſſez manifeſte,l'intention & entrepriſe du Duc & de ſes adherens auaricieux & ſanguinaires,à ſauoir, de priuer non ſeulement nous, & tous autres gens de bien, de nos biens temporels, que Dieu nous a donnez: mais qui plus eſt à la totale deſtruction de nos

corps

corps & biens, & finalement par l'extirpation de la vraye doctrine de l'Euangile, & confirmation de la leur Papistique, Idolatre & horrible, nous priuer des biens Spirituels, qui toutesfois sont à preferer aux temporels. Tellement qu'il y a peu d'espoir, que sa Maiesté, selon sa naturelle clemence & douceur, y prendra quelque esgard, en consideration, que nos aduersaires, par leurs ruses accoustumées, n'ont pas eu de vergongne d'inciter sa Maiesté contre son propre fils vnique, iusques à le faire garder en prison: & pareillemét que nos plaintes & rescrit ne sõt pas rendus à sa Maiesté, comme ils deuroient, ni aucune audience nous est prestée pardeuant luy.

Et suiuant ce, auons esté contraints & esmeus, ensemble nos alliez Seigneurs & amis, pour l'entretenement & defése de nous & des Pais bas, & singulierement aussi pour la Maiesté Imperiale, nostre Souuerain Sire, & son fils bien-aimé, y pretendãt Interest & droict pour l'aduenir: & finablement, pour le profit de tout l'Empire, ensemble de pitié & compassion que nous auons des plaintes qu'auons receuës d'vne partie des bons suiets de sa Maiesté, d'entreprendre au nom de Dieu ceste defense, contre la fureur & rage dudit Duc d'Alba & ses adherens, comme le seul & extreme moyen, voyant, que toutes voyes par douceur, n'ont de rien serui, & eussions mieux aymé nous en deporter (si possible eust esté) ce que facilement se peust cognoistre, par nostre plus que trop longue patience, sans en faire autre plus longue recerche.

Par laquelle susdicte defence, nous appellons Dieu à tesming, que ne pretendons autre chose, sinon l'augmentation de la gloire de Dieu, l'introduction de sa Parole & l'auancement d'icelle, & que sa Maiesté & ses Pais, & suiets, soyent reduits à leur premier estre, & que pour l'auenir à luy & à ses vrays successeurs soit rendu en tout, & par tout

bonne

bonne & deuë obeissãnce: afin que par la ayant osté la grã-de Tyrannie du Duc d'Alba & ses adherens, & deliurez les dits Pais des Soudarts estrangers, puissent estre gouuernées selon leurs Priuileges, Contracts, Ordonnances & Statuts, que sa Maiesté mesme leur à iurez & promis: & que les poures Chrestiens, dechassez, persecutez & prisonniers, puissent retourner à leurs femmes, & enfans, ensemble à leurs biens & meubles, qui leur ont esté enleuez, & prins par force & violence: & que finalemét nostre personne (laquelle iour & nuict secretement ou publiquement lon tasche de surprendre, voire iusques au lict mesmes) ensemble de nos biens, nous soit faite deuë asseurãce & restitutió.

Et si sur ce nous obtenons deuë asseurance (comme dict est) nous nous declarons & offrons par ces presentes, que non seulement nous ne nous deporterons de ceste nostre deféſe, par no⁹ entreprinse: mais qui plus est, nous dõnons à cognoistre à tout le monde, que nostre intentió n'a iamais esté autre, que porcurer l'auancemét de l'hõneur de Dieu, de sa Maiesté, ensemble le profit & vtilité du Pais, & l'augmentation & accroissement d'iceux.

Et suyuant ce, nous n'attendós pas moins, de tous ceux, soyent de haut ou bas estat, & qui ont vn vray cœur d'Aleman, aymans l'honneur & vertu: & au contraire, haissans toute Tyrannie & effusion de sang innocent, & principalement de ceux de nostre vraye Religion Chrestienne, & qui desirent de la confesser de cœur & de bouche, que indubitablement ils prendront à cœur ceste horrible & enarrable Tyranniё, non encore ouyë en aucuns Pais de toute la Chrestienté. Cõsideré singulierement le grand danger & peril (si Dieu par sa grace & autre moyen ni pouruoyast) auquel tout l'Empire pourroit indubitablement tomber: & que non seulement, se laisseront persuader à la defense. & coutinuation d'icelle horrible tyranniё, & par cousequũt

à l'op-

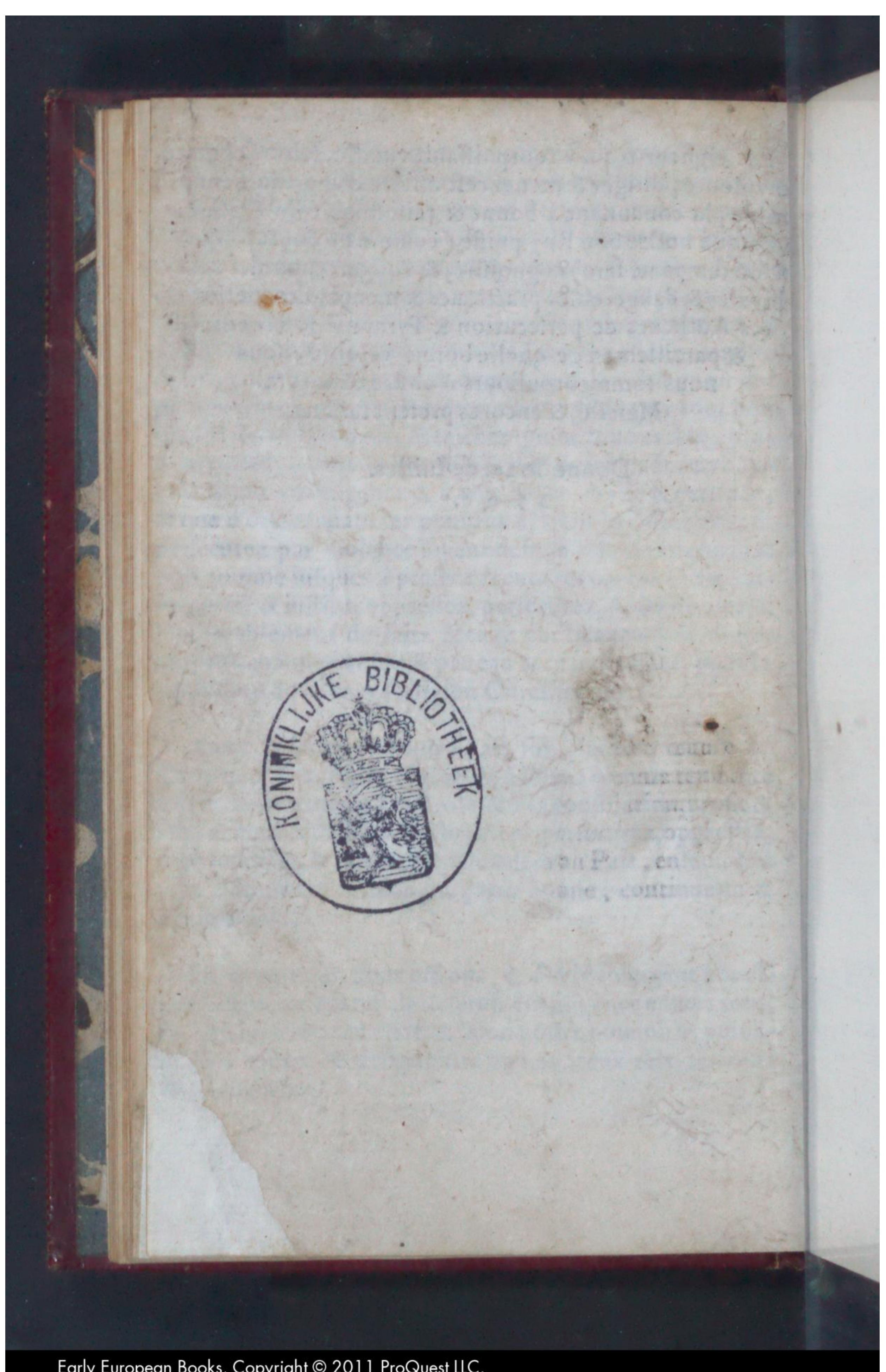
à l'oppreſſion & extirpation de noſtre Religion Chreſtienne, & l'extreme perſecution en corps & vie, honneur & biẽs de tant de bons & fideles gens incoupables, & alterez à la vraye parole de Dieu, mais que pluſtoſt eſtimeront & tiendront ceſte noſtre ineuitable & quaſi par contrainte defenſe, non autre, que Chreſtienne, raiſonnable & permiſe, & comme eſtant entreprinſe pour occaſions de grand poids & ineuitables: & par la lon nous doit (comme eſtant membre Natif, meſme de l'Empire, & de pitié que lon doit auoir des poures Chreſtiens, deſolez & perſecutez) donner tout bon conſeil ſecours & ayde, & taſcher quant & nous à ce, premierement, que ceſte horrible & non parcideuãt ouye tyrannië ſoit en diligence & à bon eſcien abolîe & extirpée, & que d'oreſenauant les pouures Chreſtiens dechaſſez & perſecutez par violence ſoyent defendus & maintenuz: & non, comme iuſques à preſent & encores contre Dieu, raiſon, droir & iuſtice, oppreſſez, perſecutez, & martyriſez, & ſi miſerablement desfaitz & tuez par beaucoup de diuers moyens, comme par feu, & par eau & ce ſeulement, pour la confeſſion de la vray Religion Chreſtienne.

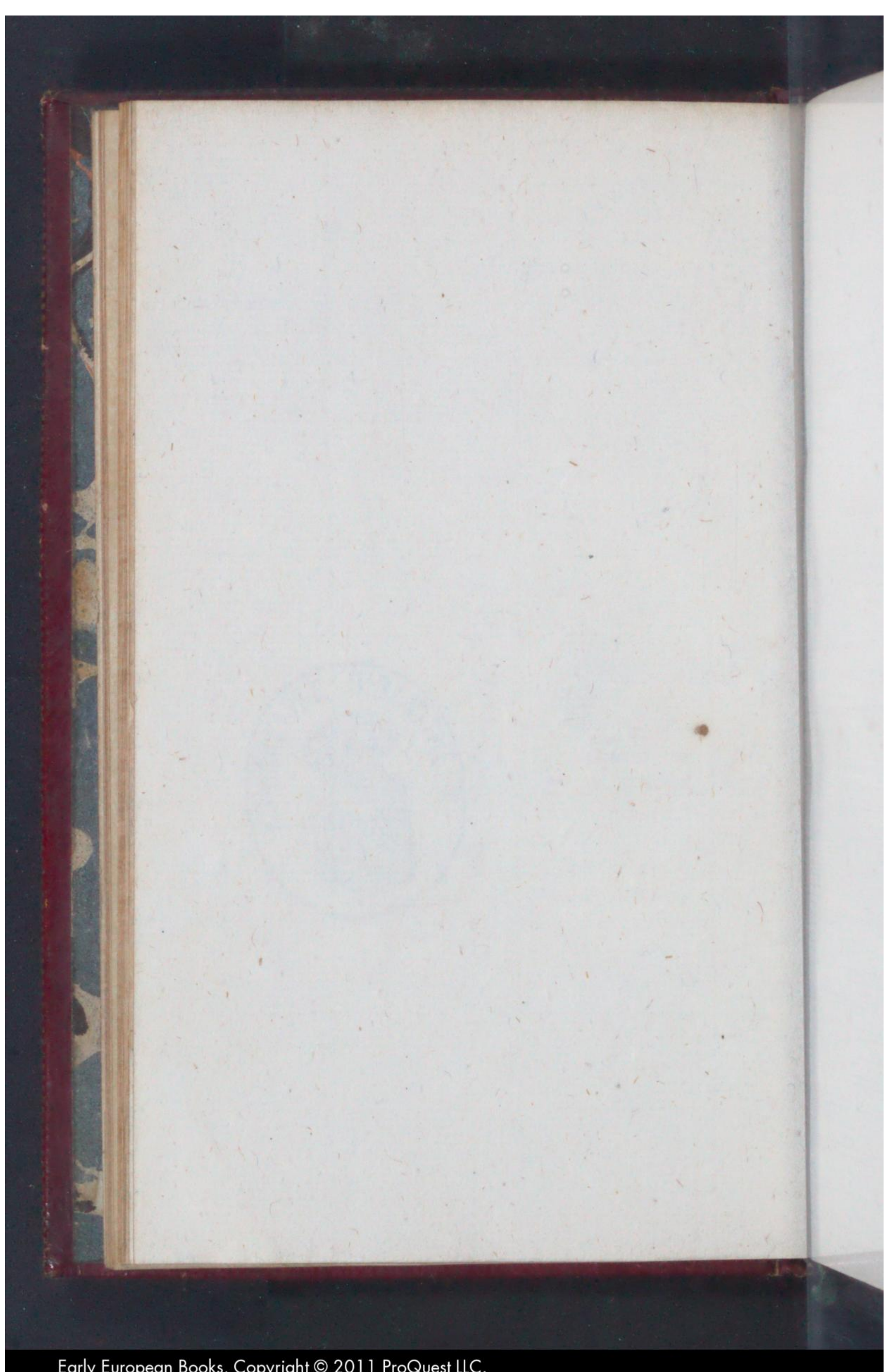
Cecy faiſant, chaſcun à part ſoy, fera vn œuure de Chreſtien, louable & aggreable à Dieu: comme tendante à l'augmentation de ſa Parole, & à la conſolation, profit & bien de tant & de ſi bons Chreſtiens, perſecutez, oppreſſez, & priſonniers, & finablement cauſera au Pais, enſemble à tout l'Empire d'Alemaigne, vne bonne, continuelle & durable paix.

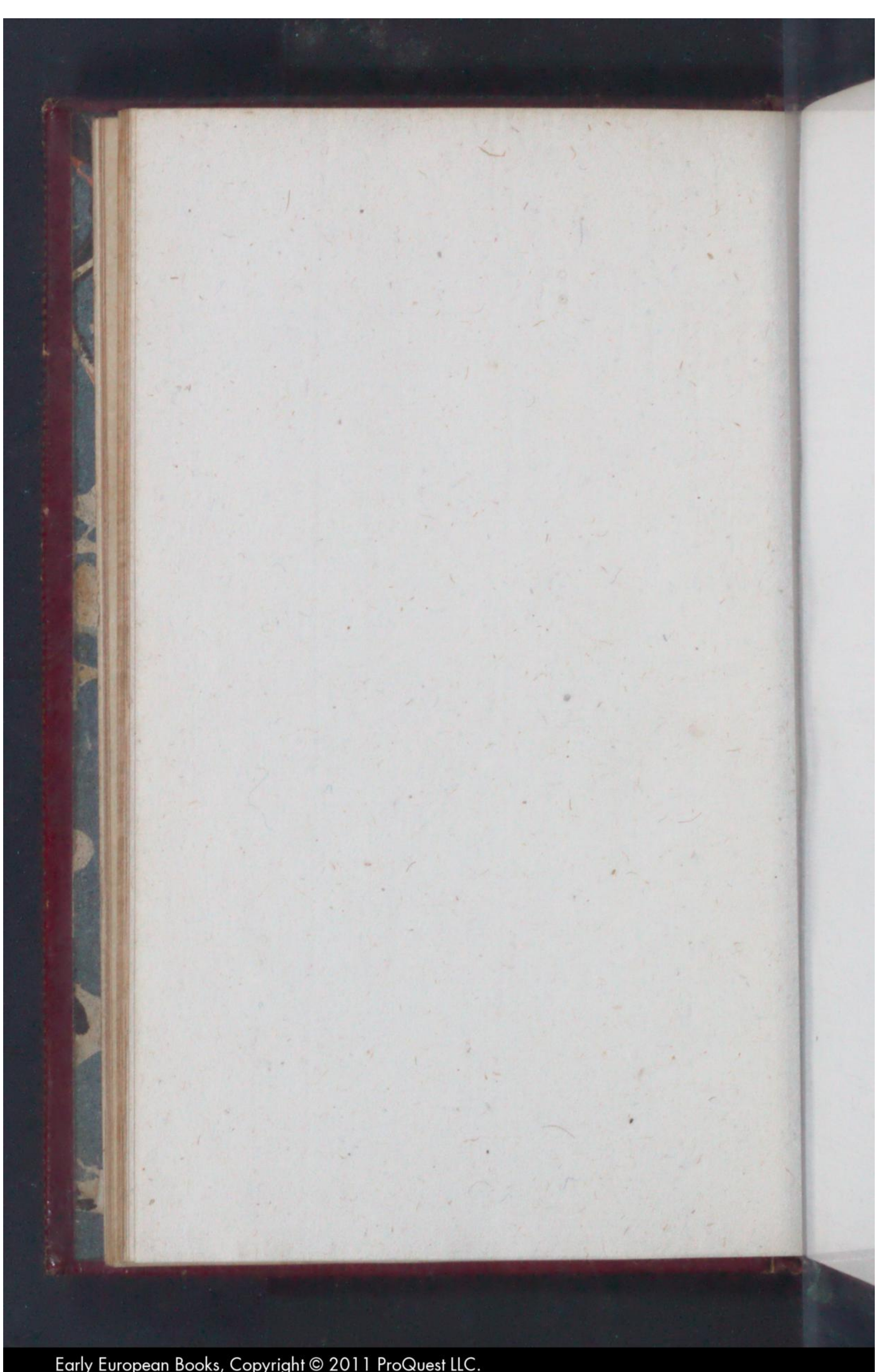
En quoy nous nous offrons, & ſemblablement nos alliez Seigneurs & Amis, le deſeruir en diligence enuers tous, & chaſcun ſelon ſon eſtat, & ſelon noſtre pouuoir: & puiſſãce parillement le recognoiſtre enuers iceux tels, les iours de noſtre vie.

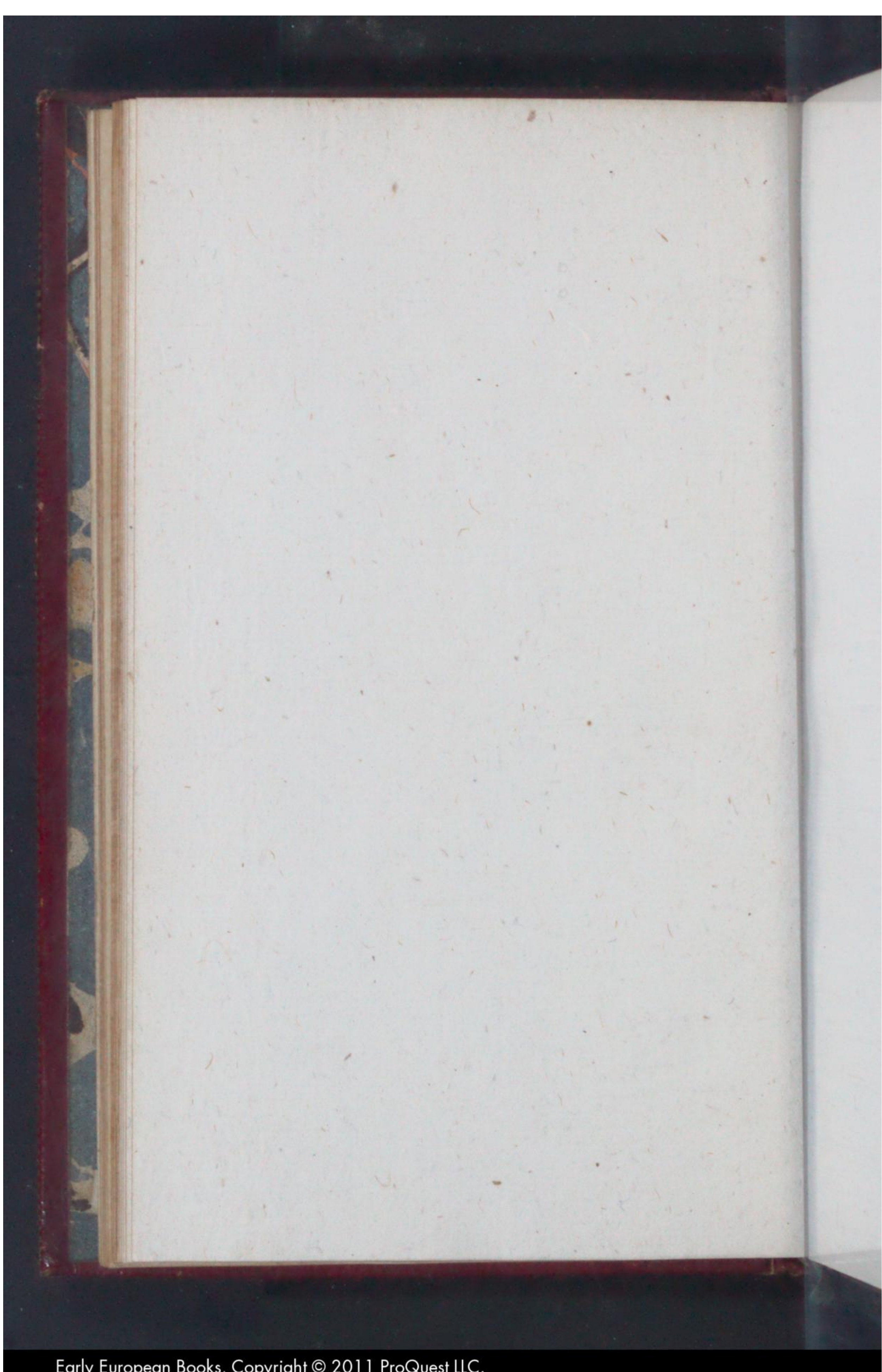
Le Seigneur DIEV toutpuissant, vueille, selon sa bonne volonté, diriger & mener cest affaire comme la sienne propre, la conduisant à bonne & raisonnable fin & issuë. A fin que nostre bon Roy puisse (comme ne doutons, qu'en son temps ne fera) cognoistre, & s'apperceuoir des desloyales & dangereuses practiques & menées, desquelles ces Autheurs de persecution & Tyrannie se seruent: & pareillemen de quelle bonne volonté, nous nous sommes tousiours monstré enuers sa Maiesté, & encores present faisons.

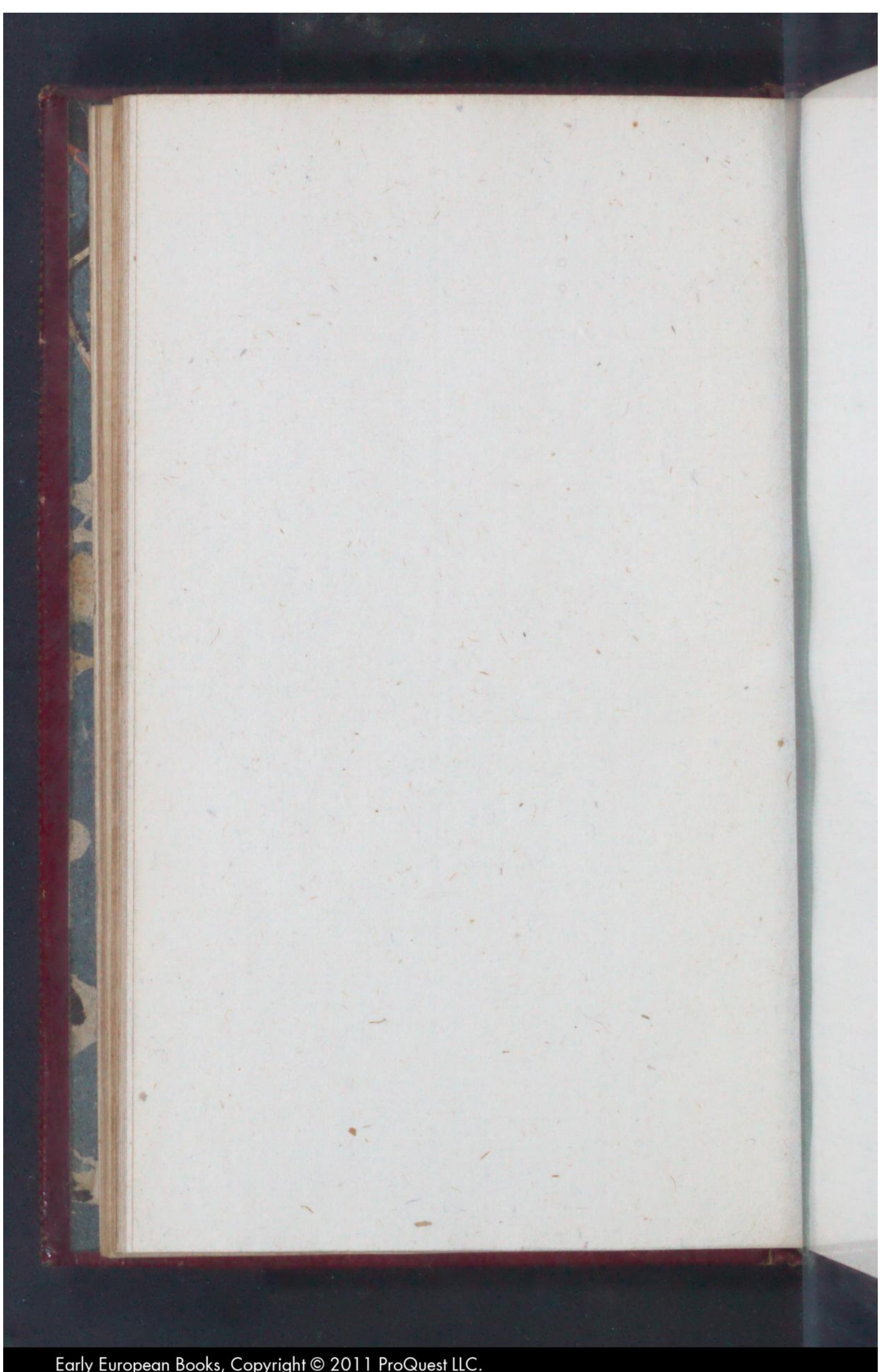
Donné le 20. de Iuillet.
1568.

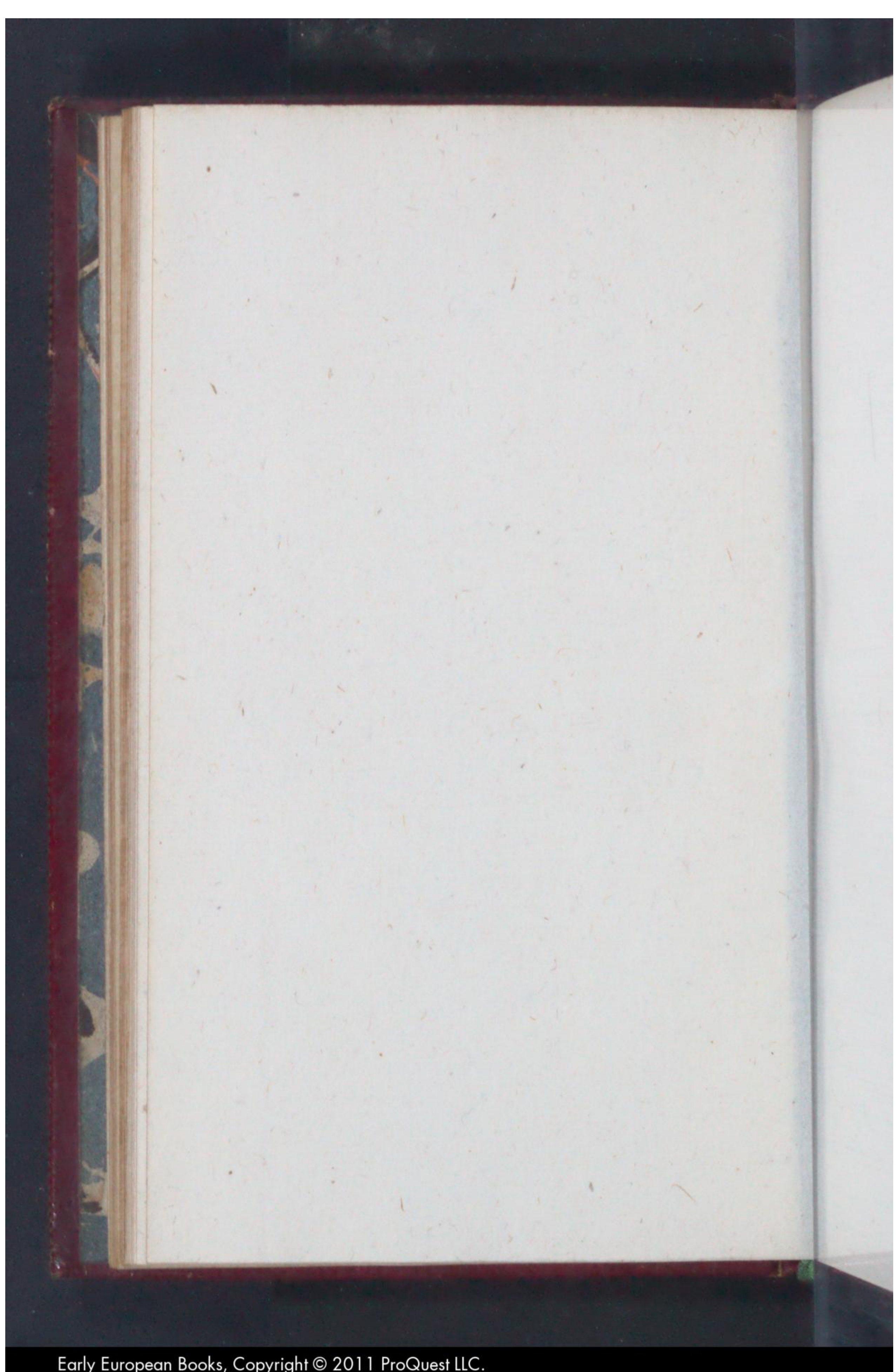

KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK

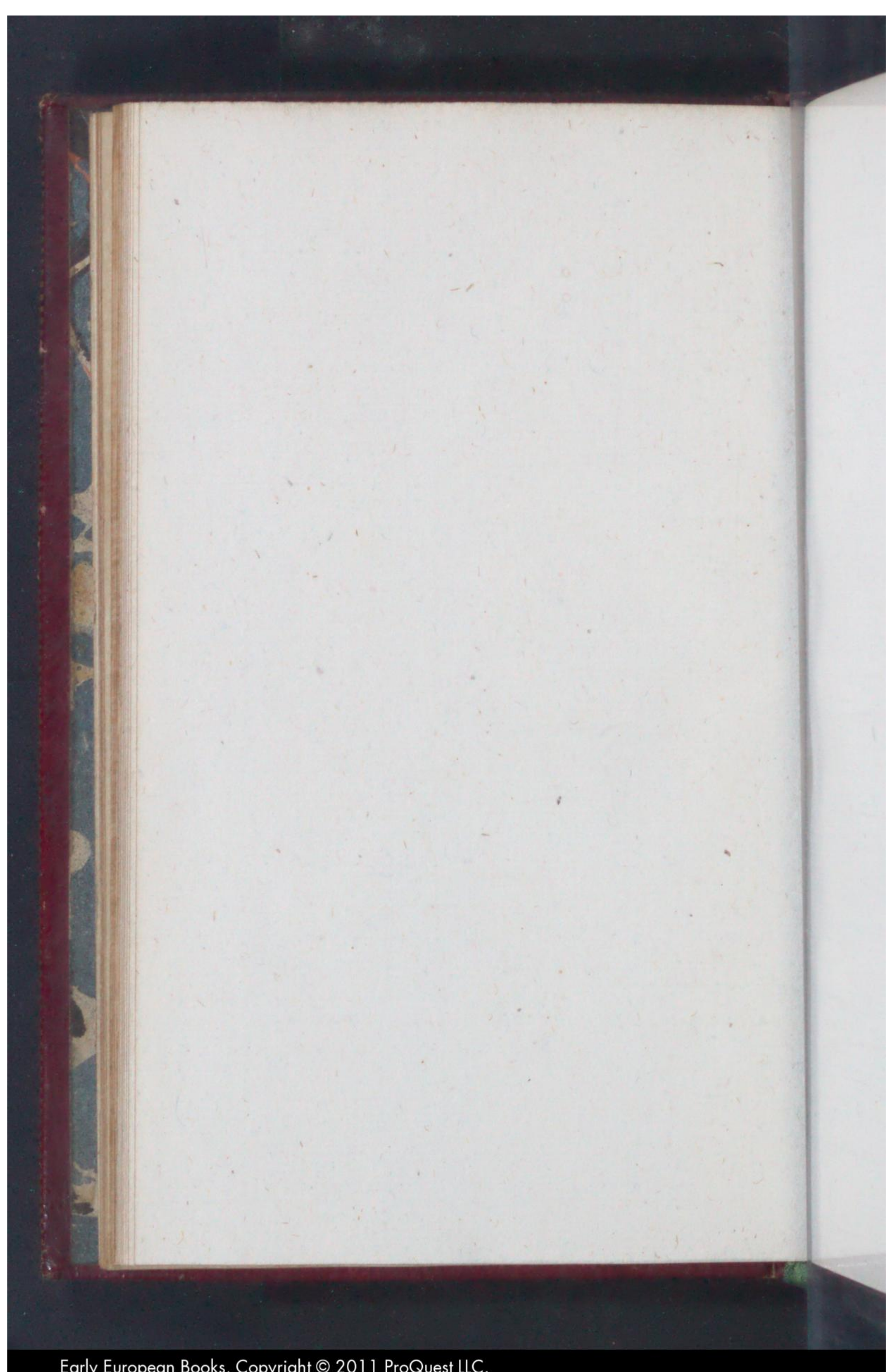


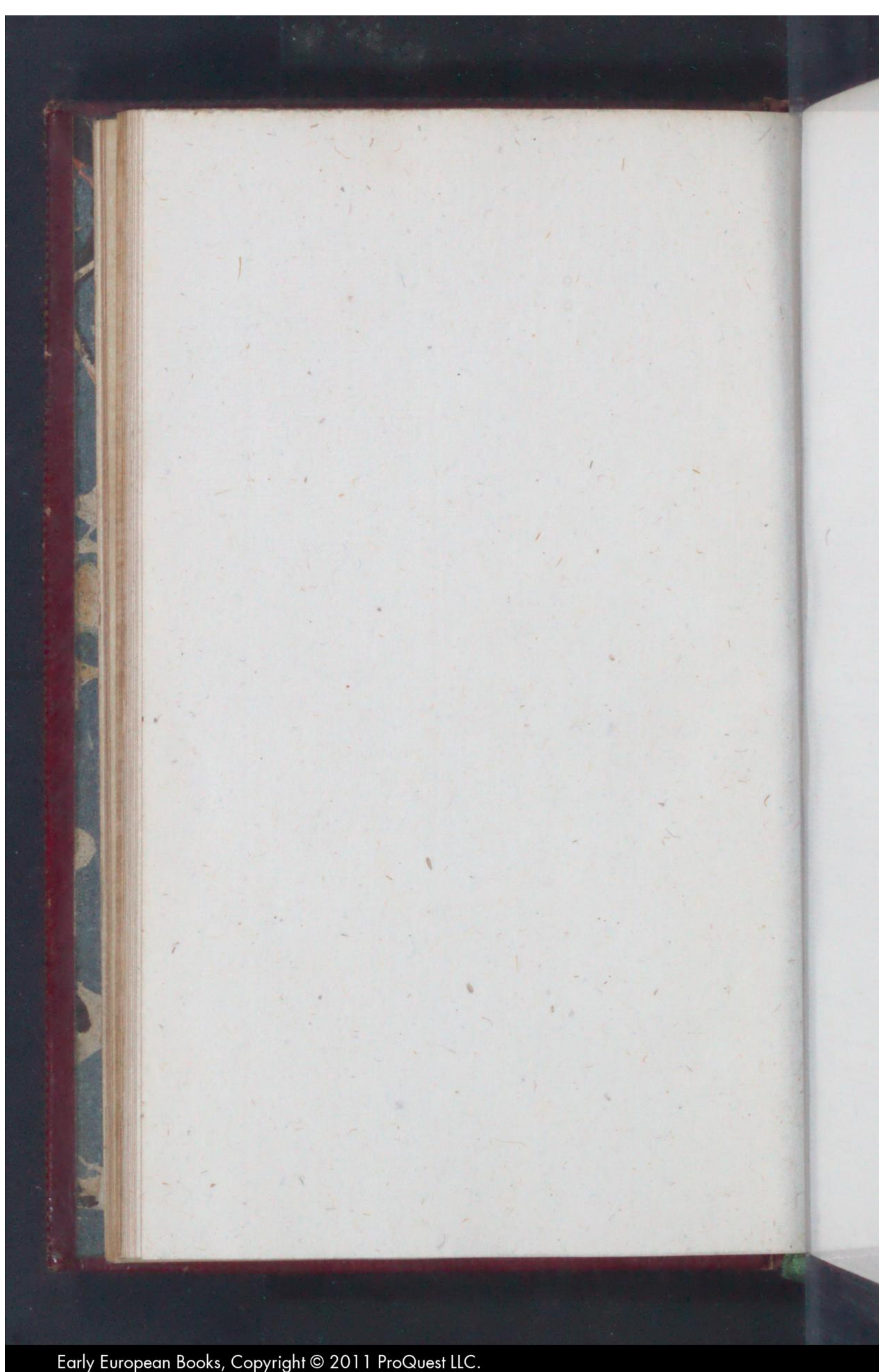


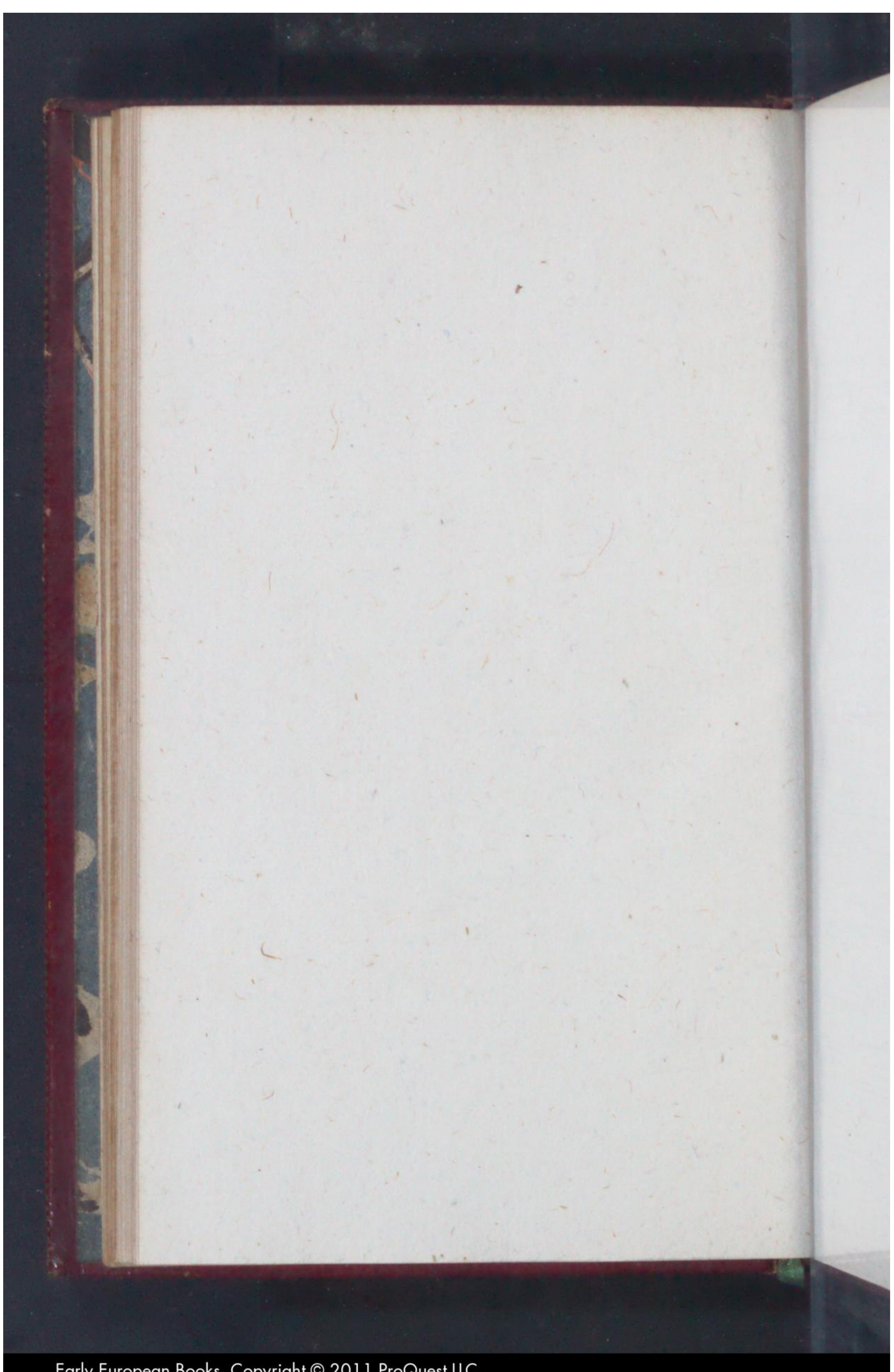


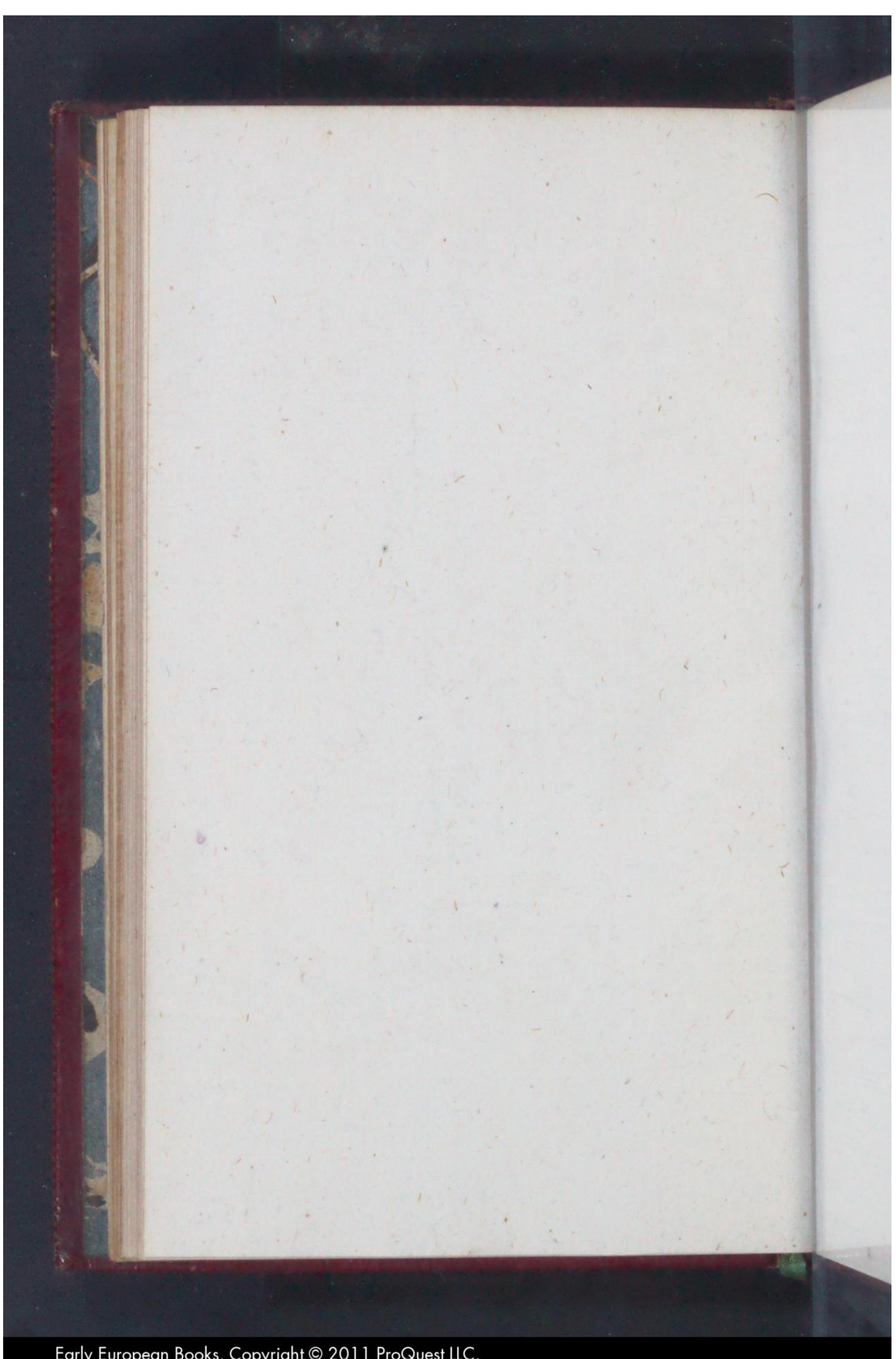


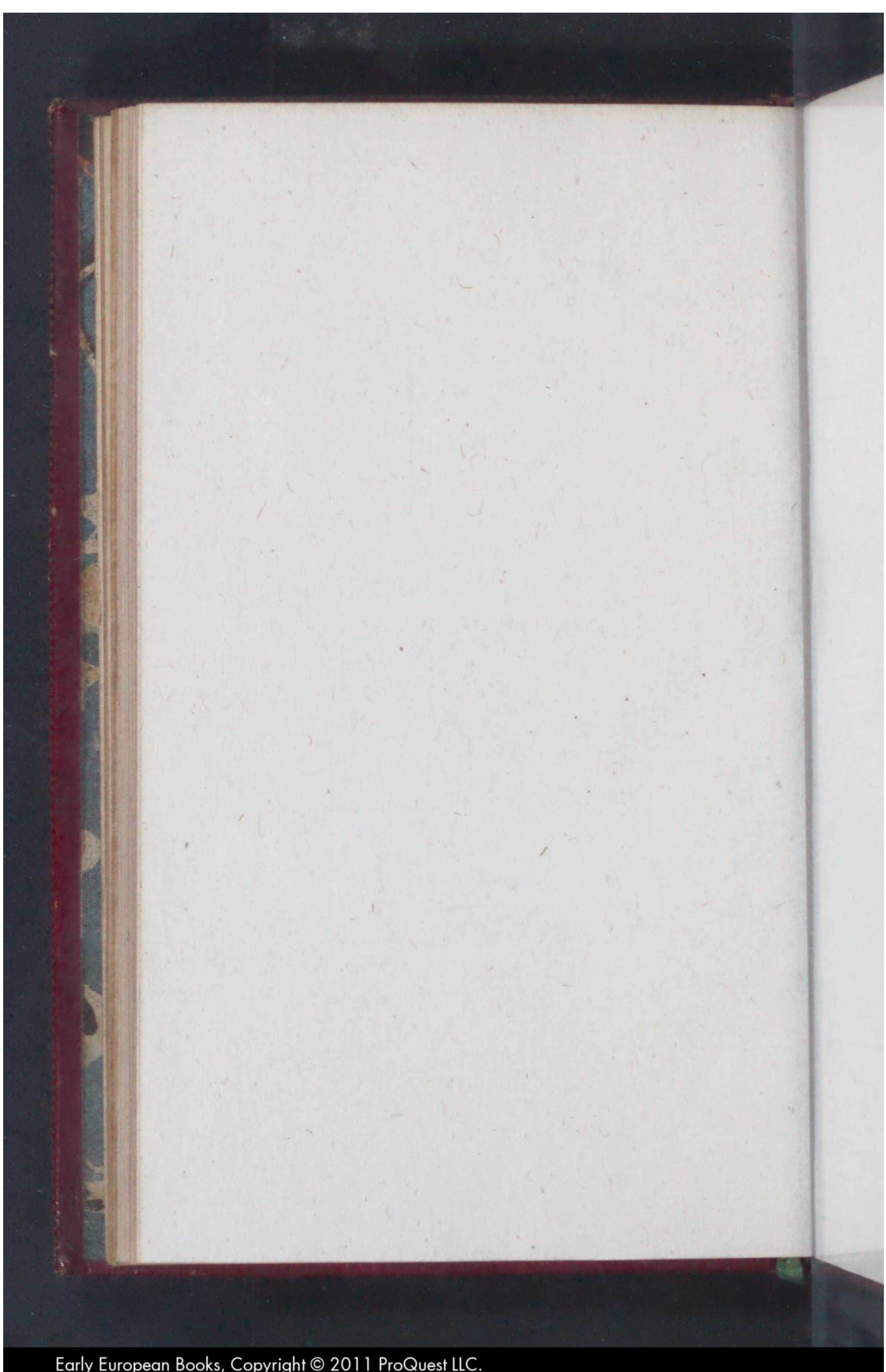


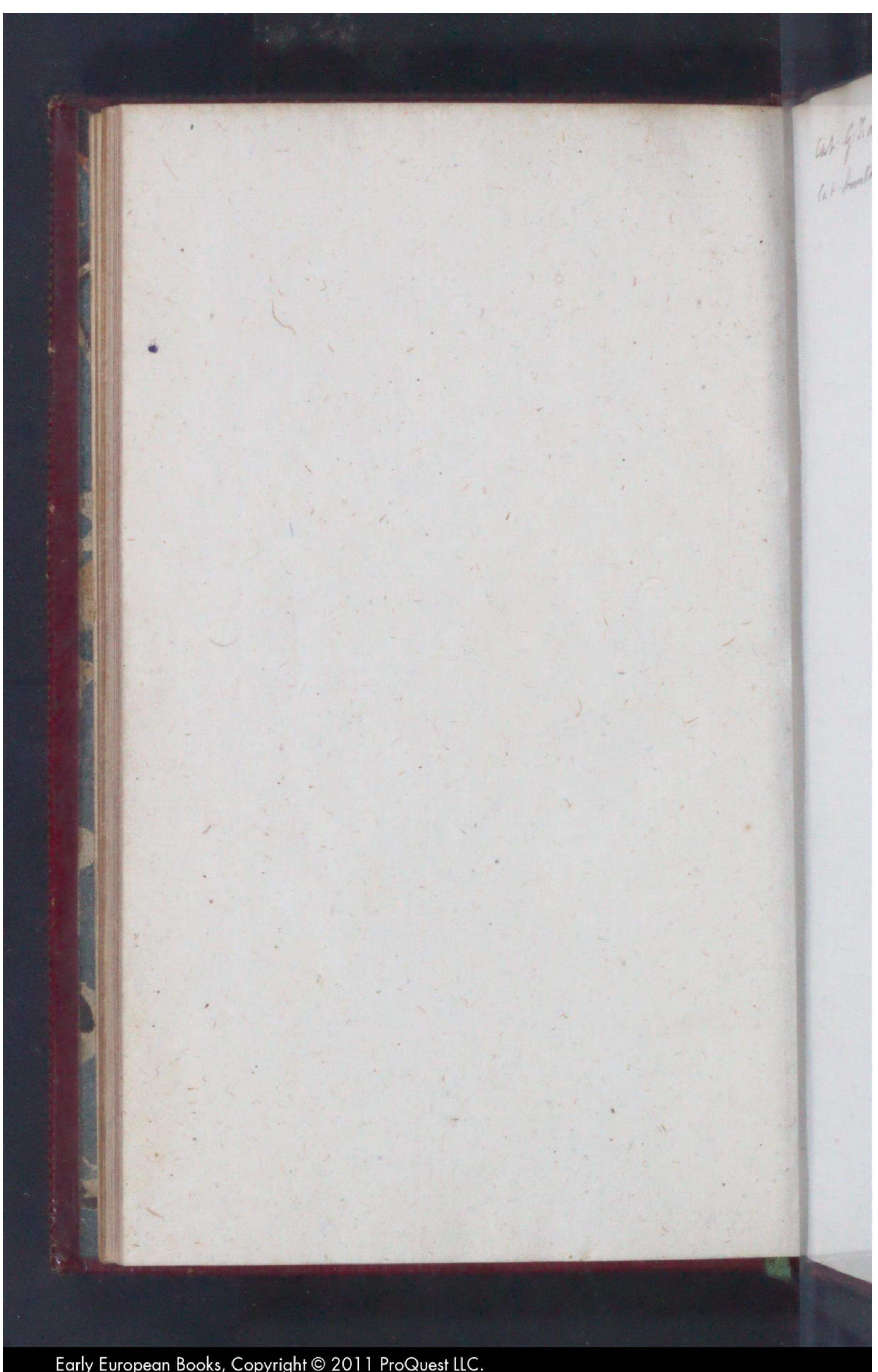


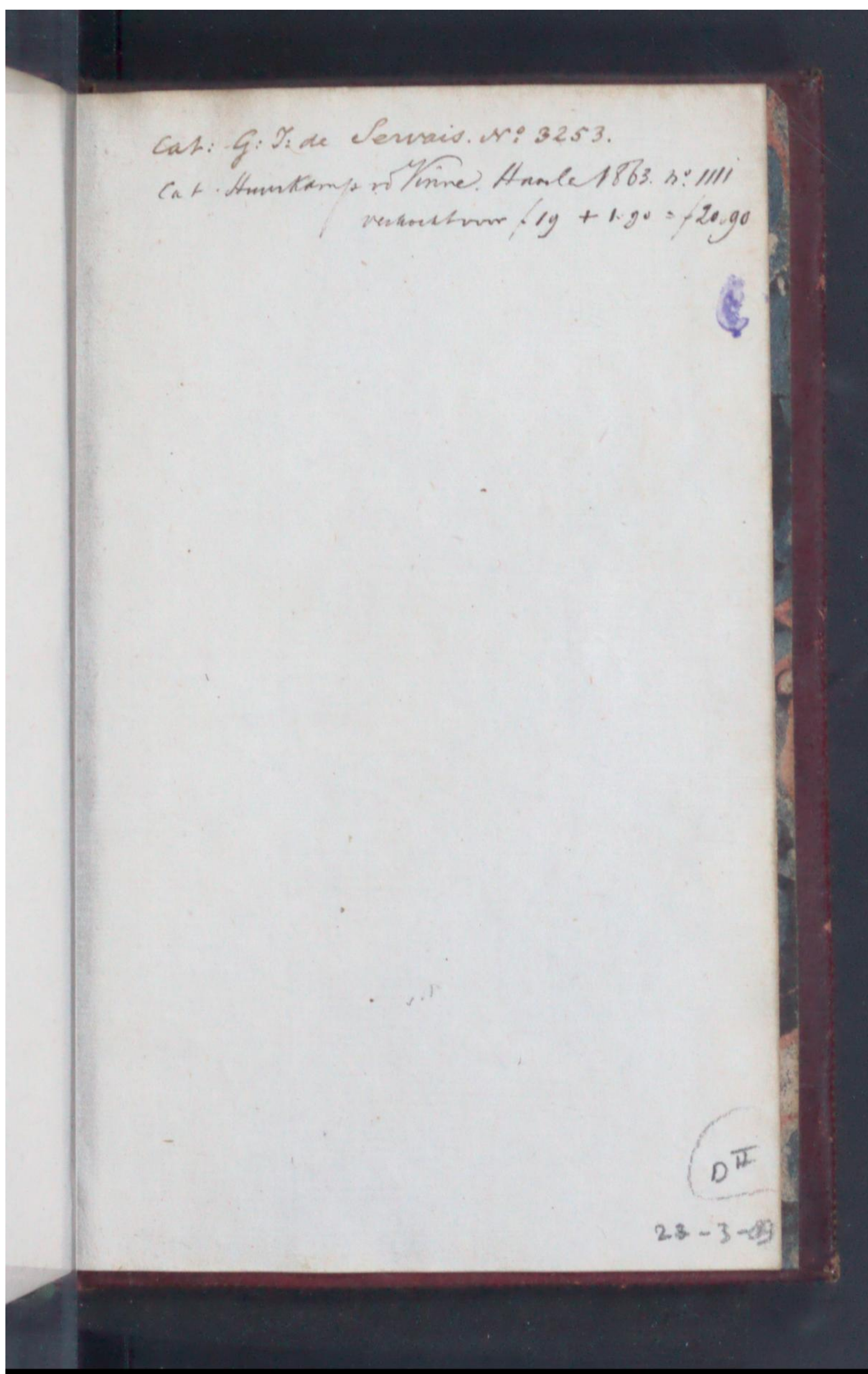











Cat: G: J: de Servais. N°. 3253.
Cat. Huurkamp v.d. Vinne. Haarl. 1863. N°. 1111
verkocht voor f 19 + 1.90 = f 20.90

